



SETTIMANALE CORSU
D'INFORMATIONS



GHJUVAN MICHELI WEBER

L'écrivain qui semait

P4

TERRITORIALES

6 questions à
Jacques
Casamarta

P6



TERRITORIALES

6 questions à
Gilles
Simeoni

P7



1,60€



BATTÌ P2 • ÉDITOS P3 • SEMAINE CORSE P20 • AGENDA P22

S E M P R E A F F A N C I À V O I

CORSE DU SUD
800 JAMBONS À LA POUBELLE !
À QUI LA FAUTE ?



Mirages

Moment historique pour deux îles aussi différentes qu'éloignées l'une de l'autre.

La première est une île artificielle, celle du bonheur, admettons! La seconde est bien ancrée dans la mer Méditerranée, celle des dieux, ça c'est certain!

Je veux bien évidemment parler de l'île de Saadiyat dans les Emirats arabes unis et de la Corse. Et là j'en imagine certains en train de fulminer: comment peut-elle faire un parallèle entre les deux?

C'est pourtant simple et à plusieurs titres.

À quelques jours d'intervalle, deux inaugurations remarquées: d'un côté, le Louvre d'Abu Dhabi par notre Président jupitérien et de l'autre l'Atrium d'Ajaccio par nos présidents «kallistéens».

Deux temples foulés par de très nombreux invités en quête de nouvelles nourritures: culturelles pour les uns, inmanquablement commerciales pour les autres.

Le Louvre d'Abu Dhabi a pour vocation de présenter des œuvres «d'intérêt historique, culturel et sociologique, anciennes et contemporaines, provenant du monde entier». L'Atrium, celle de vous conseiller une multitude de biens de consommation dont vous n'avez pas vraiment besoin mais qui répondent à ces nouveaux stimuli dont les Corses étaient encore préservés.

Ce mois de novembre nous offre donc le choix: voir le *Napoléon Bonaparte*, de Jacques-Louis David, franchir le Grand-Saint-Bernard, à 6 heures de vol de Paris ou bien se rendre dans le plus grand centre commercial de Corse à plus d'une heure «de bouchons» de la cité impériale au vu des infrastructures routières non-prévues.

Pourtant quelques questions me taraudent. Quid de la victoire de l'homme sur le désert et de sa défaite quant à la désertification des centre-villes? Et malgré l'indéniable réussite architecturale de ces deux temples, quid de leurs dimensions environnementales, sociales et économiques? Tout cela pour le bien des générations futures, cela s'entend! ■ dominique.pietri@yahoo.fr



Da Roland FRIAS

A MODUNOSTRU
A MODUNOSTRU

Prescrive o pruscrive?

Cum'è ind'u 2015, u magazinu «60 milioni di consumatori» hà fattu un studiu nant'à a cumposizione di 62 medicine frà e più vendute chì si ponu buscà senza prescrizione di u duttore. Ne hà resu i risultati ind'u so numeru for'di seria di nuvembre cù infurmazione di quelle affannante. Tandù, ci pudimu dumandà s'elle sò menu pericolose e medicine chì sò in vendita libera ind'e farmacie? Ci vole à sapè chì 45 percentu di e medicine presentanu un gattivu raportu trà efficacità è tolleranza. È e pughju di tutte sò quelle per curà u catarru. Mostra dinò l'inchiesta di u magazinu chì ste medicine sò vendute à spessu à un prezzu altissimu, è ancu più altissimu quandu certe frà elle sò rimbursate. E medicine e più praticate da l'incatarriti sò per indettu l'Actifed «Ghjornu è Notte» qualificatu di «seducente ma pericolosu» colpa à i «risichi troppu numerosi» di e so sustanze attive. Di a listessa sterpa, Actifed «Catarru» ripresenta un «imbuleghju risicosu à pruscrive». Sò simile e conclusione in quantu à u Dolirhume «Paracetamol» è «Pseudoefedrina». Infatti, a presenza ligata di u paracetamol è d'un vasostrittore pò avè effetti dannighjevuli maiò. U Nurofen «Catarru» chì mischia ibuprofene è pseudoefedrina un hè, per contu soiu, «micca adattu per trattà u catarru nasale» secondu l'esperti chì anu realizatu u studiu. Dicenu d'altronde chì u raportu trà u benefiziu è u risicu hè «assai sfavurevule». U RhinAdvil «Catarru» deveria, ellu, esse «scunsigliatu di modu chjaru per un semplice catarru», perchè a so lista di cumposizione hè pruvista di contraindicazioni è d'effetti dannighjevuli à buzzeffe. Eppo l'Humexlib «Paracetamol Chlorfenamina» hè anch'ellu messu in causa. «Megliu à ùn avè ricorsu à sta medicina» dice torna u magazinu chì dinunzia a presenza d'un antistaminicu chì pò inghjennà parechji problemi. Dà per cunsigliu «60 milioni di consumatori», per tutte e medicine vendute senza urdinanza, di leghje bè a nutizia da schisà e cumposizione cù più d'un cumpostu attivu. Hè ancu ricumandatu di francassi e beiende alculizate quand'ellu si piglia ste medicine induve l'alcolu entre à spessu ind'a cumposizione. Si nò capimu bè, per un catarru, pigliemu medicine per curà ci ma chì ci podenu guastà a salute o puru tumbà? Serà quessu u prugressu scientificu? ■

ICN INFORMATEUR CORSE NOUVELLE ©

CorsicaPress Éditions SAS*

Immeuble Marevista, 12, Quai des Martyrs, 20200 Bastia
Tél. 04 95 32 89 95 & 04 95 32 89 90

Directeur de la publication – Rédacteur en chef:

• Paul Aurelli (04 95 32 89 95)

journal@icn-presse.corsica

Conseillers: Roland Frias (Cultura è lingua corsa),
Christian Gambotti (Corses de l'extérieur).

BUREAU DE BASTIA – RÉDACTION

1, Rue Miot (2^e étage), 20200 BASTIA
Tél. 04 95 32 04 40

Annonces légales – Tél. 04 95 32 89 92

BUREAU D'AJACCIO – RÉDACTION

21, Cours Napoléon – BP 30059

20176 AJACCIO Cedex 1

Tél. 09 67 48 71 56 – 04 95 32 89 95

RÉDACTION

• Elisabeth Milleliri • informateur.corse@orange.fr

• 1^{er} secrétaire de rédaction (Bastia) P. Muzzarelli

• Secrétaire de rédaction (Ajaccio) Eric Patris

Roland Frias, Claire Giudici, Kampà, Tim Leoncini,

Pierre Pasqualini, Marion Patris de Breuil,

Manon Perelli, Dominique Pietri,

en partenariat avec Alta Frequenza et Télé Paese

AVEC LA COLLABORATION DE:

Battì, Marie-France Bereni, Frédéric Bertocchini,

Jacques Fusina, Marie Gambini, Jean-Toussaint Leca,

Michel Maestracci, Jacques Paoli, David Raynal.

Comité de surveillance:

Philippe Giammari, président †

*Société locataire-gérante des titres et marques -

Principaux associés: PA, PG, JFA, GA, PLO.

• Fondateur Louis Rioni

IMPRIMERIE AZ Diffusion 20600 Bastia

Dépôt légal Bastia

CPPAP 0319 | 88773 • ISSN 2114 009

Membre du SPHR



Vous vivez

en Centre-Corse,
dans le Cap,

la région de Bonifacio
ou le Sartonais,

vous avez

une bonne connaissance
de la vie publique,
culturelle, associative
et sportive

dans votre bassin de vie?

Vous souhaitez mettre
en lumière les initiatives
qui y voient le jour?

Vous aimez écrire et/ou
prendre des photos?

**L'ICN recherche ses
correspondants locaux.**

Écrivez-nous:

journal@icn-presse.corsica

PROGRÈS 2.0

ET AU LIEU DE COMMANDER
DIRECTEMENT SUR LE NET,
TU PEUX PROFITER D'UNE HEURE
DE VRAIS BOUCHONS!



GHJUVAN MICHELI WEBER

L'écrivain qui semait

Ghjuvan Micheli Weber sème à tout va, dans l'écriture, la musique, tout ce qui touche sa curiosité, la vie mais, si possible, loin du bruit de la ville. Auteur de plusieurs ouvrages, son dernier livre est un témoignage, celui d'une rencontre avec un mazzeru. Pas de magie, pas de secret, simplement un dialogue entre deux hommes pour transmettre une autre image de la Corse.

Pourquoi traiter la question du mazzèrisme?

Je m'y intéresse depuis que je suis petit mais ce que je découvrais dans les livres ne correspondait pas à ce que je pensais. J'ai longuement étudié ce sujet mais c'est un mazzèru qui m'a apporté les réponses.

Qu'est-ce qui ne vous convenait pas?

La déformation faite au cours des siècles. Les mazzèri ont été rejetés par la religion catholique contrairement aux signadori qui ont adopté des prières catholiques pour faire l'œil ou soigner des brûlures. Le mazzèru, lui, a toujours été considéré par l'Église comme quelqu'un de maléfique. Il a été transformé en sorcier, en personnage vivant sur la montagne et jetant des sorts aux passants. Le mazzèrisme n'a rien à voir avec cela.

Qu'est-ce qui a déclenché si jeune cet intérêt?

Je m'intéresse à tout mais quand on est élevé par des grands-parents à une époque charnière de l'histoire de la Corse, quand dans les villages, on pouvait entendre les anciens nous raconter leurs histoires, on voit la vie et les choses autrement. Connaître le monde passé m'a toujours passionné.

Par ce livre, souhaitez-vous être le témoin de ce monde qui n'est plus?

Je ne sais pas trop... Ce livre, je l'ai écrit il y a quatre ans et je ne l'ai pas relu depuis parce que je ne peux pas le faire. Il vit désormais pour les autres, pas pour moi. Je ne suis pas normal, non? En fait, ce livre ne devait pas être édité. Ou du moins ce n'était pas mon aspiration. Je l'ai d'abord écrit pour moi, pour mes enfants et ma famille. Je voulais leur transmettre une vérité. Celle de comprendre une Corse sans repère faussé. Je pense qu'il faut retrouver la source historique de ce qu'on lit, ce qu'on entend ou ce qu'on voit. Par exemple, je voudrais qu'on arrête de dire qu'un mazzèru est un chamane. C'est faux. Le chamane a des pouvoirs, c'est quelqu'un qui guérit. Il a un contact avec la nature dans le sens premier du terme. Il va boire des breuvages à base de lianes pour se mettre en transe. Le mazzèru, lui, est comme tout le monde. Il travaille la journée et rentre chez lui le soir. Malheureusement, certaines nuits, il chasse. Pour moi ça n'a rien à voir. Donc pour revenir à l'édition, cela va peut-être faire sourire mais au départ on m'a proposé d'envoyer quelques-uns de mes écrits. J'ai adressé 2 ou 3 romans et ce texte s'est retrouvé au milieu de cet envoi. Et bien évidemment, c'est celui-là qui a été choisi par la maison d'édition. J'ai interprété ce choix comme un signe.

Ce n'était donc pas le fruit du hasard?

Non. Ces signes qu'on nomme hasards ponctuent nos journées. Des portes sont devant nous, nous les ouvrons ou pas suivant ce que nous conseille notre conscience. Depuis l'enfance, je crois en ces faux hasards qui n'en sont pas.

C'est une croyance?

Oui, mais le mot a été dévié de son sens originel. J'ai eu la chance enfant, avec mon frère, d'avoir des grands-parents qui nous ont emmenés sur des sites préhistoriques, nous ont parlé d'une Corse qu'on ne connaissait plus, nous ont fait lire du Jules Verne comme des guides géographique sur la Corse. Tout ceci a éveillé notre esprit et nous a permis de ne pas passer à côté de ces bruits que la ville aujourd'hui nous cache. Il faut prendre le temps de s'asseoir et de réfléchir sur ce qui est dit, sur ces signes qu'on ne prend pas soin d'observer, sur ces regards qui parlent plus que les mots.

Vous dites dans votre livre que le mode de pensée corse se différencie des modes de pensées des autres peuples. C'est-à-dire?

Je ne veux pas dire que les autres pensent tous pareillement mais seulement que chacun a un mode de pensée induit par plein de choses, le relief, l'histoire, la génétique... Ces différences nous unissent. C'est à contre-courant de ce qu'on nous dit actuellement. C'est une façon différente de réagir, de parler, d'appréhender son voisin. On est en train de s'uniformiser, d'où ma volonté de souligner ces différents modes de

pensée. «*La culture est ce qui reste quand on a tout oublié*» (NDLR: E.Henriot), je ne veux pas qu'elle disparaisse tout comme la spiritualité. S'il n'y a plus de spiritualité, il n'y a plus de pensée.

Et le mazzèrisme dans tout ça?

C'est une question difficile. Le mazzèrisme, c'est au-delà de la pratique religieuse. Ça fait partie de la façon d'être qu'avaient nos anciens. Ils n'étaient pas forcément eux-mêmes des mazzèri mais ils pensaient, vivaient l'idée qu'il y avait un passage entre les vies, qu'il y avait quelque chose d'autre de l'autre côté, comme on dit. Mais cet autre, je préfère l'imaginer à la manière étrusque plutôt que chrétienne même si ne sais pas ce qu'il est. Quand je passerai, je vous enverrai des signes! Avec ce livre, je pense avoir fait ce que je devais faire. En fait, je suis un semeur. Si ça pousse tant mieux. Je l'ai déjà dit, je ne suis pas normal.

Vous avez l'impression d'être en dehors de la norme?

Oui, mais je ne suis pas le seul! J'étais dans la norme, je ne le suis plus. La société a changé mais pas moi. Mon mode de pensée est différent, même si je suis diplomate et sociable. Aujourd'hui, les médias, par exemple, portent une parole qui correspond à une pensée uniformisée. Je suis né à une période charnière, c'est peut-être pour ça que je suis différent. Je ne veux pas dire pour autant que c'était mieux avant; au contraire, la vie y était plus dure! Ce n'est pas non plus un refus du progrès mais je ne suis plus en phase avec ce que les technologies ont apporté de mauvais et pourtant je suis sur Facebook! Aujourd'hui, les gens pensent pour eux. Je pense pour les autres et j'ai conscience que si je suis et vais bien, les gens autour de moi le seront aussi. Tout le monde ne pense pas ça. Je m'interroge tout le temps. Je ne peux pas changer le monde mais en créant, je partage sans rien en attendre en retour. Je le fais pour moi. En fait, je me fais plaisir. C'est un plaisir égoïste!

Et ce mazzèru, pouvez-vous nous en parler?

Non. Je peux seulement dire qu'il m'a conforté dans ce que je pensais du monde, de la vie. Notre échange n'était pas basé sur ce qu'il faisait, c'était une façon pour moi d'obtenir des réponses à mes questions existentielles. Il ne m'a pas rassuré pour autant mais il m'a fait du bien. Il m'a permis de prendre conscience que je n'étais pas fou, ou alors on était deux. Une vie de mazzèru n'est pas drôle, vous savez! C'est un châtiement. Savoir que quelqu'un va mourir et compter 21 jours sans savoir si c'est quelqu'un de sa famille, un proche, c'est lourd, parce que c'est une fonction qu'il faut comprendre, accepter et assumer. Ça ne rend pas heureux mais il a fait le choix d'appeler!

Pour terminer, qu'est-ce que vous voudriez qu'on retienne de ce livre?

J'ai porté ce livre mais quelqu'un d'autre aurait pu le faire à ma place.

Oui mais vous êtes l'auteur. Donc?

C'est compliqué... Je dirai simplement que j'ai semé et que je suis content si ça fait du bien aux lecteurs, si ça permet un petit déblocage dans leur manière de penser. Maintenant, à chacun de récolter comme il le peut et surtout s'il le veut. ■ **Propos recueillis par Dominique PIETRI**

«*Ne pas passer à côté de ces bruits que la ville nous cache*»

DEUX LIVRES EN UN

Cuntrastu cù un mazzèru et *Dialogue avec un mazzèru* suivant votre choix de lecture. Résultante de la volonté de l'écrivain d'écrire uniquement en langue corse avant d'opter pour un bilinguisme pour permettre à ceux qui ne maîtrisent pas cette langue d'approcher, un peu, ce dialogue. Parce que cet échange s'est fait uniquement en corse, avec des mots dont le sens, les émotions qu'ils renferment réellement, ne pourront pas véritablement être restitués par la traduction. ■

6 QUESTIONS À



Photo Claire Giudici

JACQUES CASAMARTA :**L'AVVENE, A CORSICA IN CUMUNU**

La liste soutenue par le Parti Communiste, Manca Alternativa, Ensemble, la Corse Insoumise et des militants associatifs, syndicaux et culturels n'a pas obtenu l'aval de Mélenchon. Membres et sympathisants ont, par communiqué, vivement critiqué son tweet de désaveu. Propos recueillis par Claire GIUDICI

La nouvelle collectivité pour la Corse vous satisfait-elle ?

Quand on a proposé la Collectivité unique en 2003, les Corses ont voté contre. La nouvelle mouture aurait dû être soumise à référendum, on nous l'a imposée. Nous ne pouvions être favorables ! Elle est la traduction de traités européens et de la loi NOTRe qui favorisent les privatisations, le démantèlement des services publics et l'austérité. A ce jour, les modifications de statut n'ont pas apporté d'avenir meilleur aux Corses : 20% vivent sous le seuil de pauvreté, nous avons près de 23000 chômeurs et tous les clignotants sont au rouge. Dans ces élections trois blocs vont s'opposer : les libéraux favorables à l'austérité (droite et Macroniste), les nationalistes qui peinent à prendre position sur les questions sociales, puis nous. Nous sommes les seuls à proposer un avenir différent, contre l'austérité et le libéralisme.

Pensez-vous avoir les moyens financiers de vos ambitions ?

La Corse a besoin de la solidarité nationale. Il ne peut y avoir de développement corse-corse. Les recettes de l'Etat s'élèvent à 1 milliard 900 mille euros. Les interventions se montent à 3 milliards 600 mille. Nous avons besoin de péréquation pour aller vers la justice sociale et fiscale que nous n'avons plus. Il y a 30 ans, la Corse comptait 180 foyers fiscaux assujettis à l'impôt sur la fortune, ils sont 1800 maintenant alors qu'un habitant sur cinq vit sous le seuil de pauvreté. Et que dire de cette grande majorité qui gagne à peine plus ! Si la péréquation ne joue plus, par quoi sera-t-elle remplacée ? Par de l'impôt local ?

Quel développement économique ?**Avec quelle organisation des transports ?**

Nous sommes en rupture totale avec les politiques d'austérité. Dans l'intitulé de notre liste il y a deux mots : «avenir» et «commun». Concernant l'avenir, défendons la Corse et ses habitants, ceux des villes et des campagnes ! Nous voulons une Corse vivante, ouverte sur le monde, une économie sociale et solidaire intégrant les circuits courts, respectueuse de son environnement, apte à développer de nouvelles potentialités dans les filières du bois, de la pierre, du solaire, de la mer, des nouvelles technologies... Mais il ne faut pas oublier le «commun»,

nos services publics détruits au nom du libéralisme et du profit : la santé, l'école, la gestion de l'eau, de l'énergie avec la construction de barrages, les transports avec la nouvelle compagnie maritime publique à définir, le chemin de fer à développer, des services de bus gratuit en zone urbaine, etc. Et le coût des transports : le prix du kilomètre Corse/continent devait être aligné sur le ferroviaire. C'étaient les engagements de 1976 ! Ils sont oubliés !

Concernant le chômage et plus particulièrement le chômage des jeunes, quelles solutions ? La formation est-elle adaptée aux besoins ?

Pour se projeter, les jeunes ont besoin d'un emploi stable. Les activités proposées sont souvent précaires et saisonnières. En créant ces nouvelles filières, il y aura des propositions innovantes, valorisantes, avec les formations adaptées. Nous n'avons pas la solution à tout, mais les pistes creusées avec le concours des acteurs de terrain vont permettre de réinventer une politique qui se détache du libéralisme effréné, générateur de misère.

Quelle politique de l'aménagement et de l'environnement permettrait de vivre sainement et sereinement en Corse ?

Aménager un territoire c'est aussi proposer à tous un logement décent. Il y a en Corse 400 logements sociaux pour 10000 habitants contre 600 au plan national. Plus on construit plus la proportion de logements sociaux baisse. L'Office foncier doit être un Office foncier solidaire. Puis il y a le problème des déchets. Du tri, certes, mais tout le reste ne peut aller à l'enfouissement. Il va falloir envisager la création de deux incinérateurs adaptés.

Quelle agriculture pour la Corse ?

Nous avons un regard critique sur la PAC et les quotas, mais nous ne pourrions pas concurrencer ni la Beauce ni l'Espagne ! L'avenir est à une agriculture typée, représentative d'un terroir, une commercialisation en circuits courts. La sécheresse nous amène à nous interroger aussi sur les évolutions climatiques. La COP 21 n'a rien changé. Dans ce domaine encore, beaucoup est à réinventer. ■

6 QUESTIONS À


GILLES SIMEONI :
PÈ A CORSICA

Photo Claire Giudici

Aux affaires, défendant l'idée de collectivité unique, la liste d'union Pè à Corsica est en grande partie calquée sur celle de 2015 même si on y trouve des candidats d'ouverture

Propos recueillis par Claire GIUDICI

La nouvelle collectivité pour la Corse vous satisfait-elle ?

C'est une évolution que nous avons voulue pour aller vers la construction d'une institution capable de porter la stratégie d'un projet économique, social et sociétal et de soutenir la réalisation de projets structurants. La représentation des territoires, le développement de l'intérieur sont des priorités. En réactivant le Comité de Massif, nous avons prouvé qu'il était possible d'insuffler un renouveau. Si la « chambre des territoires » n'a, dans les textes, qu'une vocation consultative, elle sera ce que nous en ferons. Nous lui donnerons sa place. Notre volonté est de poursuivre et renforcer - avec tous - le travail initié en 2015. Nous voulons une Corse qui avance, une économie qui fonctionne d'où l'attente, en fin de la mandature, d'un statut d'autonomie de plein exercice avec des compétences sociales, fiscales et la possibilité de légiférer. Ce statut n'est pas un slogan: il offre la possibilité de créer mais nous mettra aussi face à nos responsabilités, nous obligera à trouver la gestion la plus efficiente. Dans ces élections, les Corses auront un choix : poursuivre dans la dynamique de 2015 ou revenir vers le passé.

Pensez-vous avoir les moyens financiers de vos ambitions ?

Les moyens alloués à chacune des trois collectivités ne se cumuleront pas. Nous devrions cependant bénéficier d'autres financements, la réversion de TVA par exemple. Mais il nous faudra chercher de nouveaux leviers fiscaux, budgétaires (fiscalité environnementale, touristique, etc.) et construire un statut fiscal incitatif à la production, l'exportation et l'investissement pour les entreprises. Nous voulons un « Riacquistu economicu è suciale » pour que la Corse retrouve la possibilité de se gérer, se transformer et développer son niveau de bien-être et de cohésion sociale.

Quel développement économique ?

Avec quelle organisation des transports ?

L'objectif est d'enclencher une transformation vers une économie circulaire axée sur la production et tournée vers l'exportation - dans l'agriculture, l'industriel..., mais pas seulement. Les biens culturels nés du numérique peuvent facilement s'exporter et produire une haute valeur

ajoutée. Autre domaine : le tourisme durable qui ne se limite pas à la mer et se défait de la saisonnalité. Cette année nous avons obtenu le prix du tourisme d'affaires. Quand un touriste lambda dépense 60 € par jour, le touriste d'affaires en dépense 150 € ! Les transports sont essentiels, mais aériens ou maritimes, ils ne seront efficaces qu'ouverts sur le bassin méditerranéen et l'Europe. Pour les réseaux internet, une mise à niveau est nécessaire. L'appel d'offres est lancé.

Concernant le chômage et plus particulièrement le chômage des jeunes, quelles solutions ? La formation est-elle adaptée aux besoins ?

La formation - initiale ou continue - est essentielle. Elle doit atteindre une excellence et donner les réponses en fonction des niveaux et des exigences de chaque profession. Nous voulons continuer à travailler pour définir les besoins. Mais pour une évolution sociale, un meilleur accès au monde du travail, nous devons aller vers cette économie de production et avoir ces nouveaux leviers fiscaux dont nous parlions.

Quelle politique de l'aménagement et de l'environnement permettrait de vivre sainement et sereinement en Corse ?

Nous sommes face à une évolution climatique. Il faut s'adapter et cette adaptation incorpore toutes les problématiques en termes d'aménagement comme de gestion. La qualité environnementale est un atout stratégique, permettant - notamment dans le domaine du tourisme - d'actionner des leviers économiques. Dans le cadre du Padduc, avec peut-être des ajustements, il faut évoluer dans ce sens. Concernant la gestion des déchets, le travail accompli en deux ans porte ses fruits : les tonnages à enfouir diminuent. Le tri, qui était de 25% en 2016 est passé à 33% en 2017.

Quelle agriculture pour la Corse ?

Il faut changer de braquet, aller vers une agriculture axée sur la production tout en conservant qualité et typicité. Vous soulignez la prééminence d'une forme d'élevage bovin trop extensif. Une meilleure répartition des financements, allant vers le développement d'autres types d'élevages, notamment ovins et caprins, avec à la clé la mise sur le marché de produits de qualité, serait intéressante. ■

2

Les chiffres de la semaine
 personnes sur 3 ont froid chez elles en France, même en allumant leur chauffage, 1 sur 5 a déjà eu du mal à payer sa facture de chauffage et près de 8 sur 10 préfèrent se couvrir que d'augmenter la puissance du chauffage, selon un sondage IFOP pour QuelleEnergie.fr.

84 735

Les chiffres de la semaine
 € collectés pour un objectif initial de 70 000 € grâce à 1403 donateurs : succès de l'opération de crowdfunding «Un mois pour un toit» lancée sur Move par l'association Inseme afin d'acheter un appartement près de l'hôpital de la Timone pour héberger les parents d'enfants hospitalisés à Marseille.

98

Les chiffres de la semaine
 % : c'est le taux de tri pratiqué en France pour les bouteilles en verre et plastique selon une étude Citeo portant sur 124 emballages. Mais seulement 48% de la population sait trier les emballages composés de plusieurs éléments, type boîte en carton et alvéoles en plastique.

ISULA SURELLA **Fausses marques, vraie solidarité**

Le 15 novembre, le Parquet d'Oristano et l'association Caritas ont conclu un accord pour le moins original. Il prévoit en effet que les saisies de vêtements et accessoires d'habillement résultant de la contrefaçon de marques connues voire de marques de luxe ne seront plus acheminées vers l'incinérateur de Macchiareddu en vue de leur destruction pure et simple, mais prendront la direction des locaux de l'association caritative qui aura la charge de les distribuer aux personnes en situation de pauvreté ou de précarité. Un accord qui selon le procureur de la République Ezio Domenico Basso, permet de faire d'une pierre deux coups : «on économise sur les coûts de destruction de ces marchandises de contrefaçon, et on évite un gaspillage inutile tout en faisant en sorte de rapprocher les institutions des personnes qui vivent dans des conditions difficiles, en situation de souffrance ou de marginalisation». Même analyse du côté de la Garde des finances, en charge des saisies de contrefaçons, pour qui il s'agit tout à la fois d'apporter «une aide concrète à ceux qui en ont le plus besoin et de déplacer l'attention du grand public vis-à-vis du phénomène de la vente de contrefaçons qui altère considérablement le marché régulier ». Les vêtements et accessoires saisis par la police douanière et financière seront donc systématiquement remis à Caritas. Après, cela dit, que les marques et sigles contrefaits aient été effacés ou éliminés. Une initiative qui intervient alors que Caritas fait état d'une nouvelle augmentation du nombre de personnes et de familles accueillies. En 2016, le centre d'écoute d'Oristano a par exemple accueilli 689 demandes d'aide dont 200 émanaient de personnes se tournant vers elle pour la première fois : 11% d'entre eux étaient des jeunes, et 21,3% étaient des personnes séparées ou divorcées. ■

Sources : Ansa Sardegna, L'Unione Sarda, Sardinia Post

IL FALLAIT LE DIRE

« Mes « effets d'épitoque » ne valent sans doute pas vos « effets chemises Charvet » toujours ouvertes et toujours parfaitement blanches même sous les bombes des théâtres des opérations où vous jouez votre rôle »

a souligné, cinglant, l'avocat **Eric Dupond-Moretti** dans un courrier adressé le 13 novembre à Bernard-Henri Levy qui, dans une tribune, l'avait vivement critiqué après qu'il ait assuré la défense du frère de Mohamed Merah. BHL se renouvelle : après avoir essuyé moult entartages, c'est l'heure de récolter des beignes...

HAUT

En septembre 2017, on dénombrait, en cumul sur 12 mois, 4 500 logements mis en chantier dont 42 % de logements individuels, soit une progression de 15,4 % par rapport à la période octobre 2015-septembre 2016. Les appartements constituent l'essentiel du stock de logements commencés. Leur niveau a augmenté de 12,5 % sur cette période. Ce redressement observé depuis le mois de février 2016 résulte toujours d'un apport considérable d'autorisations de construire pour les logements collectifs dans la région ajaccienne à la fin de l'année 2015. Mais ce rythme de progression tend à diminuer : de +150 % au mois de janvier 2017 il est passé à +55 % au mois d'août 2017. Par ailleurs, depuis juin 2017, le cumul sur un an de logements mis en chantier progresse de 33,3 % en Haute-Corse contre +7,4 % pour la Corse-du-Sud. Si le nombre de logements autorisés continue de décroître significativement sur un an (-14,5 %), en dynamique mensuelle, une remontée est engagée. Une différence de comportement est constatée selon les départements. En termes de permis de construire accordés, la Corse-du-Sud affiche une contraction de 37,3 % tandis qu'une hausse de 64,7 % est observée pour la Haute-Corse. Source : CorsiStat

FRAGILE

En 2016, 2 280 sapeurs-pompiers ont déclaré avoir été victimes d'une agression en intervention, contre 1 939 en 2015, soit une hausse de 17,6%, indique une note de l'Observatoire national de la délinquance et des réponses pénales (ONDRP). Ces agressions ont donné lieu à 1 613 journées d'arrêt de travail, ce qui représente une hausse de 36,1% sur un an. Selon l'ONDRP ces chiffres donnent surtout une «tendance» car compte tenu de l'absence d'obligation à déclarer les faits, «les chiffres présentés ne sont pas exhaustifs» et «la remontée des informations peut varier en fonction des services départementaux d'incendie et de secours». C'est en région Nouvelle-Aquitaine qu'on dénombre le plus d'agressions déclarées : 406. Viennent ensuite les Hauts-de-France et l'Auvergne-Rhône-Alpes avec 366 et 301 agressions en 2016. En revanche, aucune agression de pompiers n'a été déclarée en Corse en 2016.



CREATION DE SOCIETE

N° 01

BOUCHERIE DE LA PLAINE

Société par Actions Simplifiée
Au capital de 2000 euros
Siège social : Bâtiment A,
Résidence La Vallée, 20270 Aléria

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous seings privés en date à Aléria du 2 novembre 2017, il a été constitué une Société présentant les caractéristiques suivantes :
Forme : Société par Actions Simplifiée
Dénomination :

BOUCHERIE DE LA PLAINE

Siège : Bâtiment A, Résidence La Vallée, 20270 Aléria

Durée : Quatre-vingt-dix-neuf ans à compter de son immatriculation au Registre du commerce et des sociétés
Capital : 2000 euros

Objet : Le commerce de boucherie, charcuterie, volaille, triperie, traiteur et alimentation générale.

Sous réserve des dispositions légales, chaque associé dispose d'autant de voix qu'il possède ou représente d'actions.

Agrément : Les cessions d'actions, à l'exception des cessions aux associés, sont soumises à l'agrément de la collectivité des associés.

Président : Monsieur HOUARI Rachid demeurant Maison Battesti, 20270 AGHIONE

La Société sera immatriculée au Registre du commerce et des sociétés de Bastia.

Pour avis, Le Président.

N° 02

AVIS DE CONSTITUTION

Par acte sous seing privé en date du 11/10/2017, est constituée la Société présentant les caractéristiques suivantes :

FORME : Société par Actions Simplifiée
DENOMINATION : **CORSICA'DIF**
CAPITAL : 6000 euros

SIÈGE : Résidence Via Mare - San Gaetano - 20200 Bastia

OBJET : La gestion de locaux techniques destinés à la radiodiffusion.

DUREE : 99 ans

PRÉSIDENT : Monsieur Bernard MOSCA demeurant Résidence Via Mare, San Gaetano à BASTIA [20200]

IMMATRICULATION : Au RCS de BASTIA.

Pour avis,

N° 03

AVIS DE CONSTITUTION

Constitution de la sci à cap variable:
Mazzetta **Siège**: 18 rue du Dr Del Pellegrino 20090 Ajaccio. **Capital**: 600euros.
Cap. min: 300euros. **Objet**: immobilier.
Gérant: Olivier Christophe, 36 ter ch. bateau 97425 Les Avirons. **Durée**: 99 ans au rcs d'AJaccio.

N° 04



**DE BOYSSON FERRE D.
MICHEL D. - DAMIANO C.
FIORONI L. - AVOUSTEN E.**

Notaires

31, Ave Jean Médecin, 06000 Nice

AVIS DE CONSTITUTION

Suivant acte reçu par Maître Sandra SIRVENT-SOBRA, Notaire à NICE (06000), 31 Av. Jean Médecin, le 16 octobre 2017, a été constituée une Société Civile ayant les caractéristiques suivantes :

Objet : L'acquisition, en état futur d'achèvement ou achevés, l'apport, la propriété, la mise en valeur, la transformation, la construction, l'aménagement, l'administration, la location et la vente [exceptionnelle] de tous biens et droits immobiliers.

Dénomination : **KALLISTE.**

Siège social : MONTICELLO [20220], Lotissement LE MURATELLO, 12 Lot Le Muratello.

Durée : 99 années.

Le capital social : HUIT CENT MILLE EUROS (800.000,00 EUR).

Apports immobiliers : A MONTICELLO (HAUTE-CORSE) 20220 Le Muratello, Dans le lotissement dénommé LE MURATELLO, Inhérent à une parcelle sise à MONTICELLO (Haute-Corse) Un lot de terrain formant le numéro 12 du lotissement sur lequel est édifée une maison à usage d'habitation élevée sur rez-de-chaussée d'un étage, cadastré section B n 1561 pour 10a 71ca.

Transmission des parts sociales : Toutes les cessions de parts, quelle que soit la qualité du ou des cessionnaires, sont soumises à l'agrément préalable à l'unanimité des associés.

Gérance : M. Louis Raymond TILLIER, demeurant à MONTICELLO [20220] Lotissement Le Muratello, 12 Lot Muratello, pour une durée indéterminée. La société sera immatriculée au RCS de BASTIA

Pour avis, Le notaire.

N° 05

M.M.Z MACONNERIE

Société par Actions Simplifiée
Au capital de 1000 euros
Siège social : Hameau de Piazza,
20228 Luri

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous seings privés en date à LURI du 24 octobre 2017, il a été constitué une Société présentant les caractéristiques suivantes :

Forme : SAS

Dénomination : **M.M.Z MACONNERIE**

Siège : Hameau de Piazza, 20228 LURI

Durée : 99 ans à compter de son immatriculation au RCS

Capital : 1000 euros

Objet : Les activités concernant les travaux de maçonnerie comprenant la construction d'immeuble neuf, les travaux de rénovation, et les travaux de second œuvre.

Sous réserve des dispositions légales, chaque action donne droit à une voix.

Agrément : Les cessions d'actions, à l'exception des cessions aux associés, sont soumises à l'agrément de la collectivité des associés.

Président : Monsieur Marc ZELLER, Né le 8 juillet 1967 à MARSEILLE, de nationalité française, demeurant Hameau de Piazza - 20228 LURI, La Société sera immatriculée au RCS de BASTIA.

Pour avis,
Le Président.

N° 06

AVIS DE CONSTITUTION

Par acte sous seing privé en date du 9 Novembre 2017, est constituée la Société présentant les caractéristiques suivantes :

DENOMINATION :

OPS GLOBAL CONSULTING & SERVICES

FORME : Société par Actions Simplifiée
CAPITAL : 10.000 euros

SIÈGE : Porto Vecchiaccio, 20137 Lecci

OBJET : Toutes prestations de conseil et de services auprès d'entreprises - TPE et PME - et de particuliers, en gestion et organisation, notamment bank monitoring.

DUREE : 99 années

ADMISSION AUX ASSEMBLEES ET DROIT DE VOTE : Tout associé peut participer aux assemblées sur justification de son identité et de l'inscription en compte de ses actions.

AGREMENT :

Les cessions d'actions sont soumises à l'agrément de la collectivité des associés statuant selon les règles définies à l'article 30 "Règles de majorité pour l'adoption des décisions collectives" des statuts avec prise en compte des voix du cédant. Toute transmission d'actions, quel qu'en soit le bénéficiaire même s'il est déjà associé, est soumise à agrément préalable de la société.

PRÉSIDENT : PAVIET-SALOMON Olivier, demeurant Porto Vecchiaccio, 20137 LECCI.
IMMATRICULATION : Au RCS de AJACCIO.

Pour avis,

N° 07

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous seing privé établi à PETRETO-BICCHISANO en date du 3 novembre 2017, il a été constitué une Société par Actions Simplifiée présentant les caractéristiques suivantes :
DENOMINATION : **CASA DI PAESE,**
SIÈGE SOCIAL : Caldarasca Calo, Petreto-Bicchisano [20140]

OBJET : Travaux de maçonnerie, Terrassement, Gros-œuvre, Second-œuvre, Constructions, Rénovation, Travaux publics, et plus largement tous travaux de bâtiment

DUREE : 99 ans à compter de son immatriculation au registre du commerce et des sociétés

CAPITAL : 5000 euros

ADMISSION AUX ASSEMBLEES ET DROIT DE VOTE : Tout associé peut participer aux assemblées sur justification de son identité et de l'inscription des titres au nom de l'associé, au jour de l'assemblée, dans les comptes de titres tenus par la société. Chaque membre de l'assemblée a autant de voix qu'il possède ou représente d'actions

PRÉSIDENT : Monsieur Marc, Denis GONZALEZ, demeurant Quartier Centunica, Casa di Paese, PETRETO BICCHISANO [Corse]

COMMISSAIRES AUX COMPTES :
IMMATRICULATION : Au registre du commerce et des sociétés d'AJACCIO.

Pour avis, le président.

N° 08

AVIS DE CONSTITUTION

Par ASSP du 04/10/17, il a été constitué une SAS dénommée :

ISO CAP PEINTURE

Siège social : chez mme genthon catherine, imm guillermin, app 1102, rte du village 20233 Pietracorbara.

Capital : 200 euros.

Objet : Travaux de peinture et de verrerie.
Président : M. dimitri piotte, chez mme genthon catherine, imm guillermin, app 1102 rte du village, 20233 Pietracorbara.

Durée : 99 ans.

Immatriculation au RCS de Bastia.

N° 09

CONSTITUTION D'UNE SOCIETE CIVILE

Suivant acte S.S.P. du 07/11/2017, il a été constitué une Société Civile Immobilière :

Dénomination : **SCI CAMPUS**

Siège social : Chemin de Covasina, Marine de Matonara, 20137 Porto-Vecchio

Objet : La Société a pour objet :

L'acquisition, la construction, et la propriété de tous biens immobiliers, à usage d'habitation, professionnel, commercial ou industriel.

La mise en valeur, l'administration, la gestion et l'exploitation, par bail, ou location ou autrement de tous les immeubles ainsi acquis ou édifés, dont elle aura la propriété ou la jouissance.

Durée : 99 ans à compter de son immatriculation au RCS.

Capital : 1000 Euros.

Gérant : Monsieur Frédéric, Henri ME-TAIS. Né le 07 Juin 1968 à Paris 15E Arrondissement, demeurant : Chemin de Covasina, Marine de Matonara, 20137 Porto-Vecchio

Immatriculation : Au registre du commerce tenu au Greffe du Tribunal de Commerce et des Sociétés d'AJaccio.

Pour Avis, La gérance.

N° 10

AVIS DE CONSTITUTION

En date du 06/11/2017, il a été constitué une Société présentant les caractéristiques suivantes :

Dénomination : **PCG CORSICA**

Forme : S.A.S.

Capital variable

Capital : 1000 euros divisé en 1000 actions de 1 euros chacune

Capital minimum : 100 euros

Siège social : 21 Marina Rossa - Route de Cala Rossa - 20137 Lecci

Objet : Gestion locative

Durée : 99 ans

Date de clôture : 30 Septembre

Présidence : Paul GUERIN demeurant : 7, Place Salvador Allende - 94000 Créteil

Immatriculation au R.C.S d'AJACCIO.

N° 11

AVIS DE CONSTITUTION

Par ASSP du 14/10/17, il a été constitué une SAS dénommée **SELECT CORS'AUTO.** **Siège social** : cassetta bianca route de palombaggia 20137 Porto vecchio.

Capital : 300 euros. **Objet** : achat/vente et location de véhicule.

Président : M. pierre-françois gottardi, cassetta bianca route de palombaggia 20137 Porto vecchio.

Durée : 99 ans. **Immatriculation** au RCS de Ajaccio.

N° 12

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte SSP en date du 02/11/2017, il a été constitué une Société **Dénomination sociale** : **L'INSOLITE**

Siège social : Place de l'andriaccia, 20116 Aullene **Forme** : SAS **Nom commercial** : **O'RELAX** **Capital** : 1000 Euros

Objet social : Petite restauration, pizza, snacking, café **Président** : Mademoiselle Nicole Brasseur demeurant : Lieu dit scagazzo, RN 198, 20240 Ventiseri élu pour une durée indéterminée

Admission aux assemblées et exercice du droit de vote : Chaque actionnaire est convoqué aux Assemblées. Chaque action donne droit à une voix.

Clauses d'agrément : Les actions sont librement cessibles entre actionnaires uniquement avec accord du Président de la société.

Durée : 99 ans à compter de son immatriculation au RCS de Ajaccio.

COSTANTINI ARCHITECTES

Société par Actions Simplifiée
 Au capital de 9000 euros
 Siège social :
 1350, Avenue du 9 Septembre
 20240 Ghisonaccia

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous seings privés en date à GHISONACCIA du 04 novembre 2017, il a été constitué une Société présentant les caractéristiques suivantes :

Forme : Société par Actions Simplifiée
Dénomination :

COSTANTINI ARCHITECTES

Siège : 1350, Avenue du 9 Septembre, 20240 Ghisonaccia

Durée : Quatre-vingt-dix-neuf ans à compter de son immatriculation au Registre du commerce et des sociétés

Capital : 9000 euros

Objet : La profession d'architecte et d'urbaniste, en particulier, la fonction de maître d'oeuvre et toutes missions se rapportant à l'acte de bâtir et à l'aménagement de l'espace. Sous réserve des dispositions légales, chaque associé dispose d'autant de voix qu'il possède ou représente d'actions.

Agrément : Les cessions d'actions au profit d'associés ou de tiers sont soumises à l'agrément de la collectivité des associés.

Président : Monsieur **COSTANTINI Hyacinthe**, demeurant 85, Strada di a Vanga, 20240 Ghisonaccia

La **Société sera immatriculée** au Registre du commerce et des sociétés de BASTIA.

Pour avis,
 Le Président.

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte SSP en date à Belgodère du 09/11/2017 a été constituée une SASU nommée : **Lalande Consulting**

Objet : Le conseil et l'assistance opérationnelle apportés aux entreprises et autres organisations en matière de stratégie, de transformation digitale, de management, d'organisation, de processus et de systèmes d'information.

Capital : 1.000 €

Siège social : 117 Les Hameaux de Capra Scorsa, 20226 Belgodère

Durée : 99 ans

Président : M. **Philippe Lalande**, 117 Les Hameaux de Capra Scorsa, 20226 Belgodère

La **société sera immatriculée** au Registre du commerce et des sociétés de Bastia.

AVIS DE CONSTITUTION

Il a été constitué une SCI ayant les caractéristiques suivantes :

Dénomination : **OLIGIU**

Capital : 3000 euros

Siège : Camping a Casaiola, 20233 Sisco

Objet : Acquisition, revente, location, gestion et administration civiles de tous biens et droits immobiliers lui appartenant

Durée : 99 ans

Gérant : Mme **GUELFY Veronica**, Camping a Casaiola, 20233 Sisco

Cession libre entre associés et au profit des ascendants, descendants ou conjoint du cédant. Soumise à agrément de l'AGE dans les autres cas.

RCS : Bastia.

EQUICOMPLICE

Société par Actions Simplifiée
 Au capital de 1.800 euros
 Siège social : Cazalzitella,
 Lieu-dit Nivalella, Route de Chera,
 20146 Sotta

AVIS DE CONSTITUTION

Suivant acte sous seings privés à SOTTA du 6 novembre 2017, il a été constitué une Société présentant les caractéristiques suivantes :

Forme : Société par Actions Simplifiée

Dénomination : **EQUICOMPLICE**

Siège : Cazalzitella, Lieu-dit Nivalella, Route de Chera, 20146 Sotta

Durée : 99 ans

Capital : 1.800 euros

Objet : Elevage de chevaux ; Enseignement de l'équitation, entraînement, dressage, pension ainsi que vente d'équidés et toutes activités autour de la valorisation de chevaux de sport.

Exercice du droit de vote : Tout associé peut participer aux décisions collectives sur justification de son identité et de l'inscription en compte de ses actions au jour de la décision collective. Sous réserve des dispositions légales, chaque associé dispose d'autant de voix qu'il possède ou représente d'actions.

Transmission des actions : La cession des actions de l'associé unique est libre.

Agrément : Les cessions d'actions, à l'exception des cessions aux associés, sont soumises à l'agrément de la collectivité des associés.

Président : M. **Damien, Louis CHAULET**, demeurant Cazalzitella, Lieu-dit Nivalella, Route de Chera, 20146 Sotta.

Immatriculation RCS Ajaccio.

Pour avis, le Président.

AVIS DE CONSTITUTION

Par acte SSP du 27/10/2017, il a été constitué une SCI dénommée :

SCI R2 IMMO

Siège social : Lieu-dit erbajolo, pastoreccia, 20600 Bastia

Capital : 1.000 €

Objet : - L'acquisition, l'administration et la gestion par location ou autrement de tous immeubles et biens immobiliers.

- Toutes opérations financières, mobilières ou immobilières se rattachant directement ou indirectement à cet objet et susceptibles d'en favoriser la réalisation, à condition toutefois d'en respecter le caractère civil.

Gérant : M. **RALLO Jean**, Lieu-dit CAPULANE, 20213 Castellare di Casinca

Cession des parts sociales : La cession des parts sociales est effectuée par acte authentique ou sous seing privé

Durée : 99 ans à compter de l'immatriculation au RCS de BASTIA.

AVIS DE CONSTITUTION

Par acte sous seing privé en date du 23 Octobre 2017, est constituée la Société présentant les caractéristiques suivantes :

DENOMINATION : **LAVERIE DES ILES**

FORME : Société par Actions Simplifiée

CAPITAL : 1000 euros

SIEGE : Vallée du Reginu, 20226 Speluncato

OBJET : Laverie automatique, en libre-service.

DUREE : 99 années

PRÉSIDENT : Monsieur **Francisci Jean-François**, demeurant Vallée du Reginu, 20226 Speluncato,

IMMATRICULATION : Au RCS de Bastia.

Pour avis,



Maître Roger TAFANI,
 Notaire à Monte, Haute-Corse,

Suivant acte reçu par Maître Roger TAFANI, notaire à MONTE, le 08/11/2017, en cours de publication, il a été constitué la Société Civile Immobilière suivante :

Dénomination : " **S.C.I. LA SYLVANA** "

Siège : VICO, 20160, Col de Saint Antoine, Funtanella

Durée : Quatre vingt dix neuf (99) années à compter de son immatriculation au registre du commerce et des sociétés

Objet : **La société a pour objet** :

- L'acquisition, l'administration et la gestion par location ou autrement de tous immeubles et biens immobiliers,
 - L'emprunt de tous les fonds nécessaires à cet objet et la mise en place de toutes sûretés réelles ou autres garanties nécessaires.

- Exceptionnellement l'aliénation des immeubles devenus inutiles à la société, notamment au moyen de vente, échange ou apport en société.

- Et plus généralement toutes opérations financières, mobilières ou immobilières se rattachant directement ou indirectement à cet objet et susceptibles d'en faciliter la réalisation, à condition toutefois, d'en respecter le caractère civil.

Capital social : QUARANTE MILLE DEUX CENT EUROS [40.200,00 €]

Apports en numéraire : 200 €

Apports en nature : Diverses parcelles de terre situées sur le territoire de la commune de Vico, 20160, cadastrées section D numéros 193 et 199, section E numéros 20, 21, 23, 24, 105, 125, 127, 131, 133, 136, 327, 334, 335, 337 et 339, d'une contenance de 19 ha 20 a 89 ca. Cet immeuble est évalué à la somme nette de 40.000 €.

Gérant : Mademoiselle **CIANELLI Christelle**,

Clause d'agrément : Les statuts contiennent une clause d'agrément des cessions de parts par la collectivité des associés

La **société sera immatriculée** au registre du commerce et des sociétés de AJACCIO.

Pour avis et mention,
 Me Roger TAFANI,
 Notaire.

CONSTITUTION DE SOCIETE PAR ACTIONS SIMPLIFIEE

Suivant acte S.S.P. du 07/11/2017, il a été constitué une Société par Actions Simplifiée :

Dénomination : **P.F.M TRAVAUX**

Enseigne : **P.F.M TRAVAUX**

Siège social : Quartier Mormontaja - 20135 Conca

Objet : **La Société a pour objet** :

Travaux publics, Terrassement, enrochement, ouverture de pistes, petite maçonnerie, aménagement des espaces verts et jardins.

Durée : 99 ans à compter de son immatriculation au RCS.

Capital : 1000 Euros.

Président : Monsieur **François, Antoine BARTOLI**. Né le 26 Mai 1981 à Conca, [Corse du Sud], demeurant Quartier Mormontaja - 20135 CONCA, nationalité française

Immatriculation : Au registre du commerce tenu au Greffe du Tribunal de Commerce et des Sociétés d'Ajaccio.

Pour Avis.

ICN : Annonce légale
TEL : 04 95 32 04 40

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous seing privé en date à Brando du 01/11/2017, il a été constitué une Société présentant les caractéristiques suivantes :

Forme sociale : Société Civile Immobilière

Dénomination sociale :

ELVA IMMOBILIER

Siège social : Mausoleo, 20222 Brando

Objet social :

- Acquisition, gestion et location de par-

trimoines immobiliers

- Location en meublé avec prestation

hôtelière ou para hôtelière

Durée de la Société : 99 ans à compter de la date de l'immatriculation de la Société au Registre du commerce et des sociétés

Capital social : 1000 euros,

Gérance : Monsieur **Jean-François BAR-TOLETTI**, demeurant n° 19, Hameau de Mausoleo, 20222 Brando

Monsieur **Joseph CONSTANT**, demeurant Marina, 20233 PIETRACORBARA
Immatriculation de la Société au Registre du commerce et des sociétés de Bastia.

Pour avis,
 La Gérance.

AVIS DE CONSTITUTION

Avis est donné de la constitution d'une Société présentant les caractéristiques suivantes :

Forme : Société par Actions Simplifiée Unipersonnelle

Dénomination : **SAS " CP&E INVEST "**

Siège : 223 Lotissement Bevinco - 20620 Biguglia

Objet : Apporteur d'affaires, Marchand de biens et prestations de services dans le domaine administratif et financier

Durée : 99 années

Capital : 500 Euros

Président : Monsieur **Pierre, Toussaint MANICACCI** demeurant 223 Lotissement Bevinco - 20620 Biguglia

Immatriculation : RCS Bastia

Pour Avis,

AVIS DE CONSTITUTION

Par acte SSP du 14/11/2017, il a été constitué une Société Civile de Patrimoine dénommée : **ORTHORAPH**

Siège social : u palazzu, parc forcioli conti, bât. A, 20000 Ajaccio

Capital : 1.000 €

Objet : De prévenir les inconvénients d'une indivision, en particulier l'action en partage et la règle de l'unanimité ; d'organiser la transmission au sein de la famille ; l'acquisition, la propriété, l'échange ainsi que la location, l'administration et la gérance de tous biens immobiliers, mobiliers, créances et placements tels que les valeurs mobilières, les titres, les droits sociaux, les contrats de capitalisations, et autres produits financiers portant intérêt ; l'emprunt, le cautionnement simple ou hypothécaire

nécessaire à la réalisation de l'objet social ; la réalisation de toutes opérations immobilières et financières, l'emploi de fonds et valeurs, la prise de participations directes ou indirectes dans toutes entreprises ;

Gérant : M. **ACQUAVIVA Raphaël, José**, Résidence du Parc Impérial, Immeuble Taverny, B4, 20000 Ajaccio

Cession des parts sociales : Les parts sont librement cessibles entre associés ; elles ne peuvent être cédées à des tiers étrangers à la société qu'avec le consentement des associés.

Durée : 99 ans à compter de l'immatriculation au RCS AJACCIO.

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte SSP en date à PORTO-VECCHIO du 14 novembre 2017, a été constituée la Société par Actions Simplifiée dénommée **ELECAM** dont le siège est à PORTO-VECCHIO [20137] Taglio Rosso Route de Sotta, au capital de 1000 euros pour une durée de 99 ans à compter de son immatriculation au Registre du commerce et des sociétés d'AJACCIO, ayant pour objet la location meublée de biens immobiliers à usage d'hébergement avec fourniture de services para-hôtelières.

Tout associé peut participer aux décisions collectives sur justification de son identité et de l'inscription en compte de ses actions au jour de la décision collective. Chaque action donne droit à une voix. Les cessions d'actions, à l'exception des cessions aux associés, sont soumises à l'agrément de la collectivité des associés.

Président : Madame **Camille SANTUCCI** demeurant Taglio Rosso, Route de Sotta, 20137 PORTO-VECCHIO.

MODIFICATION GERANT



B. LEONELLI

Avocat

5, Rue César Campinchi
20200 Bastia

Tél : 04.95.31.69.67

Fax : 04.95.32.79.15

SOCIETE D'EXPLOITATION MISTRALI

SARL au capital de 7.622,45 €

Siège social : Salecchia

[20246] Santo Pietro di Tenda

R.C.S : Bastia N° 327 016 002

CHANGEMENT DE GERANT

Aux termes d'un procès-verbal en date du 25 Octobre 2017, l'associé unique, Monsieur Bruno, Pascal MISTRALI demeurant à BASTIA [20200] CARDO, a décidé de se nommer en qualité de gérant en remplacement de Monsieur Paul MISTRALI, décédé le 27 Septembre 2017.

Pour Avis, Le gérant.

F.M. FOOT

SARL au capital de 6.000 €uros

Siège social : Lieu-dit Lergie,

RN 200, 20250 Corte

807 628 441 RCS Bastia

Aux termes d'une délibération en date du 02/11/2017, la collectivité des associés a pris acte de la décision prise par Mrs François-Marie FERRI et Thibaut MARCHIONI de démissionner de leurs fonctions de cogérants et nommé en qualité de nouveaux cogérants Mrs Romain, Aldo FRANCHINI, demeurant Bas de Rezzalle, Col du Pruno, 20167 ALATA et Pierre-François, Antoine SISTI, demeurant Cutinca, 20250 CORTE, pour une durée illimitée à compter de ce jour.

Pour avis, La Gérance.



CAMPIG L'ALIVETU

Société à Responsabilité Limitée

Au capital de 1000 euros

Siège social :

5, Faubourg Saint Antoine

20250 Corte

RCS Bastia 539 741 439

Par acte sous seing privé, à Corté, le 31 octobre 2017, les Associés ont nommé Monsieur DEBAIN Daniel, né le 27 décembre 1952 à Versailles [78], demeurant à 20250 Corté, lieu-dit Mezze, Faubourg Saint Antoine, Gérant de la SARL CAMPING L'ALIVETU, à compter du 31 octobre 2017, pour une durée illimitée, en remplacement de Monsieur DEBAIN Vincent démissionnaire.

L'article 15 est modifié comme suit :

Article 15 : GERANCE

Monsieur DEBAIN Daniel, né le 27 décembre 1952 à Versailles [78], demeurant à 20250 Corté, lieu-dit Mezze, Faubourg Saint Antoine est nommé Gérant de la Société pour une durée illimitée. Le dépôt sera effectué au Greffe du Tribunal de Commerce de Bastia.

L'ALBA

SARL au capital de 1000,00 Euros

Résidence Monte e Mare,

20230 San Nicolao

753542794 R.C.S. Bastia

Par décision de L'Assemblée Générale Extraordinaire en date du 05/10/2017, il a été pris acte de la nomination de Gérant SAS ABGESC, au capital de 2000 €, immatriculée au RCS de Nice sous le numéro 752 205 294, domiciliée 101 av lyautey 06000 Nice représentée par Jakes ALBISTY à compter du 05/10/2017.

Mention en sera faite au Registre du Commerce et des Sociétés de Bastia.

MODIFICATION SIEGE SOCIAL

M.G.E. BOUTIQUE

Société par Actions Simplifiée

Au capital de 9000 euros

Siège social : Bastia 20200

15, Rue Napoléon

502 033 673 RCS Bastia

AVIS DE MODIFICATION

Les associés ont décidé le 1er août 2017 de transférer le siège social de BASTIA [20200], 15 rue Napoléon à **BASTIA [20200], 16 rue César Campinchi.**

L'article 3 des statuts a été modifié en conséquence. Dépôt légal RCS BASTIA.

SMOOZY

SAS au capital de 16.800 €

Siège : Renajolo de Palavesa

20137 Porto-Vecchio

829770445 RCS de Ajaccio

Le 18/09/2017, les associés ont : décidé de transférer le siège social au **2720 Chemin Saint Bernard, Les Moulins-1, Porte 14, 06220 Vallauris** à compter du 01/09/2017. Radiation au RCS de Ajaccio, inscription au RCS d'Antibes.

MODIFICATIONS STATUTAIRES



Maître Marie-Paule DIONISI-NAUDIN

Avocat à la Cour

Spécialiste en droit fiscal

et droit douanier

32, Boulevard Paoli - 20200 Bastia

Tel : 04.95.37.64.79

Fax : 04.95.38.54.71

Suivant AGE du 23 octobre 2017, les associés de la Société « **SARL J.E.D.I** », SARL au capital de 3000 Euros, dont le siège est Zone Industrielle de Tragone - 20620 BIGUGLIA [RCS BASTIA 497 933 713], ont décidé la transformation de la Société en Société par Actions Simplifiée à compter de ce même jour, sans création d'un être moral nouveau, avec adoption de nouveaux statuts.

Siège social - Objet - Durée : Ils sont inchangés.

Dénomination sociale :

Elle devient « **J.E.D.I** ».

Capital : Il reste fixé à 3000 euros divisé en 300 actions de 10 euros chacune entièrement libérées.

Administration : Monsieur Eric DAHAH né le 04 février 1971 à Bastia, demeurant Lieu-dit Terre Rosse - Erbalunga - 20222 BRANDO, est nommé Président de la Société, sans limitation de durée à compter du 23 octobre 2017.

Madame Denise LEONETTI, née le 30 avril 1962 à la Tronche [Isère], demeurant 26 A, lotissement Saint-François, 20620 BIGUGLIA, sans limitation de durée à compter du 23 octobre 2017.

Admission aux assemblées et droit de vote : Tout actionnaire peut participer aux assemblées sur justification de son identité et de la propriété de ses actions inscrites en compte. Chaque associé dispose d'autant de voix qu'il possède ou représente d'actions.

Clause restreignant la transmission des actions : Toutes les cessions d'action, y compris entre associés, sont soumises à l'agrément de la collectivité des associés statuant à la majorité des droits de vote. Mention sera faite au RCS de BASTIA.

SOCIÉTÉ JURIDIQUE ET FISCALE MOYAERT DUPOURQUÉ BARALE ET ASSOCIÉS

27, cours Évrard de Fayolle

33000 Bordeaux-Tél. 05.56.01.99.77

PHARMACIE DE VICO

SELARL au capital de 5.000 €

Siège Social :

Cours Joseph Colonna - 20160 Vico

825 110 869 RCS Ajaccio

Aux termes de l'AGE du 23/10/2017, a été décidé :

- La transformation de la SELAS PHARMACIE DE VICO en SELARL à compter du 23/10/2017, sans création d'une personne morale nouvelle, son siège, le montant du capital et sa durée demeurent inchangés.

- La constatation de la démission de M. Philippe BARTICIONI de ses fonctions de Président.

- La nomination de M. Philippe BUCHERT, demeurant Immeuble A. Rena, Avenue Christophe COLOMB, 20260 CALVI, aux fonctions de Gérant.

- La refonte des statuts.

Pour avis, la gérance.



B. LEONELLI

Avocat - 5, Rue César Campinchi

20200 Bastia

Tél : 04.95.31.69.67

Fax : 04.95.32.79.15

SCI ANTHONY

SCI au capital de 1.000 €

Siège social : 10, Bis Avenue Emile Sari

[20200] Bastia

R.C.S : Bastia N° 505 151 043

CHANGEMENT DE GERANT ET TRANSFERT DE SIÈGE SOCIAL

Aux termes d'un acte sous seings privés en date à BASTIA du 30 Octobre 2017, enregistré à BASTIA le 31 Octobre 2017, dossier 2017 31746, référence 2017 A 01441, la collectivité des associés a décidé de nommer en qualité de co-gérant et pour une durée indéterminée à compter du 30 Octobre 2017, Mademoiselle Florence LEONELLI demeurant à BASTIA [20200] 3, Boulevard Général Giraud et Monsieur Ange-Paul LEONELLI en remplacement de Monsieur Henri APICELLA, gérant démissionnaire à la même date, et de modifier en conséquence l'article 17 des statuts, et de transférer le siège social de BORGIO [20290] Lotissement U Stagnu, N°35 à **BASTIA [20200] 10, Bis Avenue Emile Sari**, à compter du 30 Octobre 2017 et de modifier en conséquence l'article 4 des statuts

Pour Avis, Le gérant.

ZITELLI SECURITA

SARL au capital de 1600,00 Euros

14, Quartier Ortale, 20113 Olmeto

453539900 R.C.S. Ajaccio

Par décision de L'Assemblée Générale Extraordinaire en date du 30/09/2017, il a été pris acte de la nomination de Monsieur CHRISTOPHE FORTINI, demeurant RESIDENCE JESIOLA ROUTE D'ARAGGIO, 20137 PORTO VECCHIO en qualité de nouveau Gérant, à compter du 30/09/2017 pour une durée illimitée, en remplacement de Monsieur ROGER FORTINI, Gérant démissionnaire. Autres modifications :

Cession de parts entre FORTINI Roger et FORTINI Paul-José ce qui entraîne la modification de l'article 8 des statuts. Mention en sera faite au Registre du Commerce et des Sociétés de Ajaccio.

SCI SEMIDEI JEAN ET NICOLAS

Société Civile Immobilière

Au capital de 1000 euros

Siège social : 1, Boulevard Paoli

20200 Bastia-492109335 RCS Bastia

Aux termes d'une délibération en date du 13 octobre 2017, l'Assemblée Générale Mixte a décidé : de modifier à compter de ce jour la dénomination sociale SCI SEMIDEI JEAN ET NICOLAS par **SCI SEMIDEI NICOLAS**, et de modifier en conséquence l'article DENOMINATION des statuts. de ne pas remplacer M. Jean SEMIDEI démissionnaire de ses fonctions de co-gérant. Modification sera faite au Greffe du Tribunal de commerce de BASTIA.

PROJET DE FUSION

N° 36

AKUO TULIP ASSETS

Société Par Actions Simplifiée
Au capital de 6179,47 Euros

Siège social :

140, Avenue des Champs-Élysées
75008 Paris-814 841 227 R.C.S. Paris

Sole e Aria 3

Société Par Actions Simplifiée
Au capital de 1001 Euros

Siège social :

1, Rue du Docteur Morucci
20200 Bastia
532 383 528 R.C.S. Bastia

Aux termes de l'Assemblée Générale Extraordinaire de AKUO TULIP ASSETS la société absorbante en date du 5/10/2017, il a été approuvé le projet de fusion établi le 27/07/2017, avec Sole e Aria 1, la société absorbée, les apports effectués et leur évaluation. La société AKUO TULIP ASSETS, étant propriétaire de la totalité des actions de la société Sole e Aria 3, depuis une date antérieure à celle du dépôt du projet de fusion au greffe du tribunal de commerce de PARIS et BASTIA, la fusion n'a pas entraîné d'augmentation de capital et la société Sole e Aria 3, a, du seul fait de la réalisation définitive de la fusion, été immédiatement dissoute sans liquidation. Le dépôt légal sera effectué aux Tribunaux de Commerce de PARIS et de BASTIA.

N° 37

AKUO TULIP ASSETS

Société Par Actions Simplifiée
Au capital de 6179,47 Euros

Siège social :

140, Avenue des Champs-Élysées
75008 Paris-814 841 227 R.C.S. Paris

Sole e Aria 1

Société Par Actions Simplifiée
Au capital de 1001 Euros

Siège social :

1, Rue du Docteur Morucci
20200 Bastia
532 383 437 R.C.S. Bastia

Aux termes de l'Assemblée Générale Extraordinaire de AKUO TULIP ASSETS la société absorbante en date du 5/10/2017, il a été approuvé le projet de fusion établi le 27/07/2017, avec Sole e Aria 1, la société absorbée, les apports effectués et leur évaluation. La société AKUO TULIP ASSETS, étant propriétaire de la totalité des actions de la société Sole e Aria 1, depuis une date antérieure à celle du dépôt du projet de fusion au greffe du tribunal de commerce de PARIS et BASTIA, la fusion n'a pas entraîné d'augmentation de capital et la société Sole e Aria 1, a, du seul fait de la réalisation définitive de la fusion, été immédiatement dissoute sans liquidation. Le dépôt légal sera effectué aux Tribunaux de Commerce de PARIS et de BASTIA.

ICN : Annonce légale
FAX : 04 95 32 02 38

N° 38

AKUO TULIP ASSETS

Société Par Actions Simplifiée
Au capital de 6179,47 Euros

Siège social :

140, Avenue des Champs-Élysées
75008 Paris-814 841 227 R.C.S. Paris

Sole e Aria 2

Société Par Actions Simplifiée
Au capital de 1001 Euros

Siège social :

1, Rue du Docteur Morucci
20200 Bastia
532 383 486 R.C.S. Bastia

Aux termes de l'Assemblée Générale Extraordinaire de AKUO TULIP ASSETS la société absorbante en date du 5/10/2017, il a été approuvé le projet de fusion établi le 27/07/2017, avec Sole e Aria 2, la société absorbée, les apports effectués et leur évaluation. La société AKUO TULIP ASSETS, étant propriétaire de la totalité des actions de la société Sole e Aria 2, depuis une date antérieure à celle du dépôt du projet de fusion au greffe du tribunal de commerce de PARIS et BASTIA, la fusion n'a pas entraîné d'augmentation de capital et la société Sole e Aria 2, a, du seul fait de la réalisation définitive de la fusion, été immédiatement dissoute sans liquidation. Le dépôt légal sera effectué aux Tribunaux de Commerce de PARIS et de BASTIA.

LOCATION GERANCE FIN DE GERANCE

N° 39

UNIQUE INSERTION

Suivant acte sous seing privé en date à PORTO-VECCHIO du 6 juillet 2017 Monsieur ETTORI Jean-Marc né à PORTO-VECCHIO [Corse du Sud] le 6 juillet 1951, demeurant à PORTO-VECCHIO [Corse du Sud] av. Général de Boissoudy, R.C.S. AJACCIO A 323 151 068 de nationalité française, a donné en location gérance à compter du 1er janvier 2017 à la SARL "ROYAL PALM" dont le siège social est à PORTO-VECCHIO [Corse du Sud], Avenue du Général de Boissoudy, R.C.S. AJACCIO B 378 566 467, le fonds de commerce de "location de bungalows meublés et d'exploitation de complexe touristique" lui appartenant, exploité à PORTO-VECCHIO [Corse du Sud], Lieu-dit Pezza-Carda" pour une durée de une année renouvelable par tacite reconduction par année civile sauf dénonciation par l'une ou l'autre des parties.

Pour unique publication.

N° 40

UNIQUE INSERTION

Suivant acte S.S.P. en date à PORTO-VECCHIO 20137 du 8 mai 2017, il a été procédé à la résiliation amiable, avec prise d'effet au 31 décembre 2016, du contrat de location-gérance consenti le 15 décembre 2016 par Monsieur ETTORI Jean-Marc demeurant à PORTO-VECCHIO, avenue du Général de Boissoudy, au profit de la société PROGESTEL société en liquidation dont le siège est à PORTO-VECCHIO 20137, avenue du Général de Boissoudy, immatriculée au RCS d'AJACCIO sous le numéro B 437 490 733, du fonds de commerce de "location de bungalows meublés et d'exploitation de complexe touristique" lui appartenant exploité à PORTO-VECCHIO, Lieu-dit Pezza Cardo.

Pour avis et mention,

N° 41

MISE EN LOCATION GERANCE

Suivant acte sous seing privé en date du 25 octobre 2017 à AJACCIO et 6 novembre 2017 à RENNES, enregistré au Service départemental de l'enregistrement de RENNES le 8 novembre 2017 Dossier 2017, 03651, référence 2017 A 01600, La société YVES ROCHER FRANCE, ayant son siège social à RENNES [35000] 2-4 Boulevard de Beaumont, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de RENNES sous le n°808 529 184, représentée par Monsieur Stéphane LOMBARDO, **Donne en location gérance** à la SAS MA'GHJU ayant son siège social à SARROLA CARCOPINO [20167] Centre commercial Atrium, Route de Caldaniccia, lieu-dit " Pernicaggio " en cours d'immatriculation au RCS d'AJACCIO et représentée par Madame Audrey PADOVANI. Un fonds de commerce de vente de produits de beauté, d'hygiène et de soins esthétiques, connu sous le nom de **CENTRE DE BEAUTE YVES ROCHER**, sis et exploité à SARROLA CARCOPINO [20167] Centre commercial Atrium, Route de Caldaniccia, lieu-dit " Pernicaggio " à compter du 8 novembre 2017 pour une durée indéterminée.

Pour insertion unique,

MODIFICATION CAPITAL SOCIAL

N° 42

LPT IMMOBILIER

SAS au capital de 300.000 Euros
Siège social : Chigliani, 20160 Vico
799 452 008 RCS Ajaccio

Aux termes d'une décision de la Présidente en date du 01/10/2017, il résulte que :

- Le capital social a été augmenté de 281.000 euros par incorporation de réserves. En conséquence, l'article 8 des statuts a été modifié.

* Ancienne mention :

Le capital social est fixé à dix-neuf mille (19.000) euros.

* Nouvelle mention :

Le capital social est fixé à trois cents mille (300.000) euros
- à compter de ce jour, M. Renaud, Robert, Dominique CABUY né le 22 juillet 1967 à MONTMORENCY [95], de nationalité française, demeurant Chigliani, 20160 VICO, est nommé en qualité de Directeur Général pour une durée illimitée.

Pour avis,
Le Président.

N° 43

AVIS

Par Age du 30 septembre 2017, les associés de la société TRANSPORTS PERI, SARL au capital de 8000 euros dont le siège est à 20221 CERVIONE [323 374 264 RCS BASTIA] ont décidé de réduire le capital social à 3200 euros par rachat et annulation de 300 parts sociales sous condition de l'absence d'intervention de toute opposition.

Le procès-verbal constatant la décision a été déposé au greffe du Tribunal de commerce de Bastia le 6 octobre 2017. Par décision du 7 novembre 2017, le Gérant a constaté la réalisation définitive de la réduction de capital.

La modification des statuts appelle la publication des mentions suivantes :

ARTICLE 7 - CAPITAL SOCIAL

* Ancienne mention : Le capital social est fixé à 8000 euros.

* Nouvelle mention : Le capital social est fixé à 3200 euros.

POURSUITE DE L'ACTIVITE SOCIALE

N° 44

AGENCE MERCI

Société Par Actions Simplifiée
Au capital de 1000.00 €

Siège social : Hameau de La Pedina
20233 Pietracorbara
820 052 363 RCS Bastia

D'un procès-verbal de l'assemblée générale du 30 juin 2017, il résulte que :

- L'assemblée générale extraordinaire a décidé en application des dispositions de l'article L.225-248 du Code du commerce qu'il n'y avait pas lieu de dissoudre la société bien que l'actif net soit devenu inférieur à la moitié du capital social.

Dépôt légal au greffe du tribunal de commerce de BASTIA.

Pour avis,
Le représentant légal.

N° 45

MARIE LAURE ANNE

Société par Actions Simplifiée
Au capital de 1.000 euros

Siège Social : Marine de Sisco
20233 Sisco
R.C.S. Bastia B 820 032 506

Aux termes des décisions prises par l'associée unique en date du 30 juin 2017, statuant conformément à l'article L.225.248 du Code de Commerce, il a été décidé de ne pas dissoudre la société.

Mention sera faite au RCS : Bastia

Pour avis,
La Gérance.

N° 46

S.A.S. CORSICA BLUE CONCEPT

Société par Actions Simplifiée
Au capital de 96.000 Euros

Siège social : P.A. de Purettone
20290 Borgo
R.C.S. : Bastia 802 388 967

Aux termes du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire du 5 Août 2017, statuant conformément à l'article L.225-248 du Code de commerce, l'assemblée des associés a décidé de ne pas dissoudre la Société.

Mention sera faite au RCS : Bastia.

Pour avis,

N° 47

CORS'EVENTS

Société à Responsabilité Limitée
Au capital de 5000 euros

Siège social : Résidence du Golfe
de Valinco, Les Balconcelli,
20113 Olmeto Plage
794 420 778 RCS Ajaccio

Suivant décision du 31 octobre 2016, l'associée unique, statuant en application de l'article L.223-42 du Code de commerce, a décidé qu'il n'y avait pas lieu à dissolution de la Société.

Pour avis,
La Gérance.

AVIS DE MARCHÉ

PROCÉDURE ADAPTÉE

(MONTANT INFÉRIEUR À 135.000 € HT)

CCIC/DG/2017.004

Nom et adresse officiels de l'organisme acheteur :

M. Le Président de la Chambre de Commerce et d'Industrie de Corse
Hôtel Consulaire - Rue du Nouveau Port
20293 Bastia Cedex

Tel : 04.95.54.44.44 - Fax : 04.95.54.44.45

Correspondant : M. Le Président de la Chambre de Commerce et d'Industrie de Corse - Hôtel Consulaire - Rue du Nouveau Port
20293 Bastia Cedex

Tel : 04.95.54.44.44 - Fax : 04.95.54.44.45

Principale(s) activité(s) du Pouvoir Adjudicateur :

Services généraux des administrations publiques.

Objet du marché :

Mission d'audit interne concernant les écarts de rémunération sur des postes équivalents des agents occupés au sein de la Chambre de Commerce et d'Industrie de Corse (CCIC)

Lieux d'exécution : Hôtel Consulaire - Rue du Nouveau Port - 20293 Bastia Cedex

Type de marché : Service

Nomenclature Européenne CPV :

79212200-5 / Services d'audit interne

79631000-6 / Services du personnel et des salaires

79411000-8 / Services de conseils en gestion générale

Durée du marché : 12 mois

Caractéristiques principales :

A partir des écarts de rémunération analysés, il s'agira d'entrer dans le détail des postes et des métiers. Il conviendra de proposer une définition de « postes équivalents » et du cadre méthodologique permettant de les évaluer.

Il s'agira également d'effectuer un audit de la grille des emplois des deux CCIT, afin notamment de faire apparaître les différences d'indices de qualification utilisés pour des emplois identiques.

Il conviendra de justifier les écarts de salaires par des explications objectives, pertinentes et matériellement vérifiables ou proposer des actions correctrices destinées à les combler.

La description de la mission et ses spécifications techniques sont indiquées dans le Cahier des Clauses Techniques Particulières (CCTP).

La procédure d'achat du présent avis est couverte par l'accord sur les marchés publics de l'OMC.

Mode de passation du marché :

Procédure adaptée définie par les articles, 1er, 27, 34.1.a) 38 et 39 du Décret n°2016-360 du 25 mars 2016, portant application de l'Ordonnance du 23 juillet 2015.

Conformément à l'article 27 du Décret n°2016-360 du 25 mars 2016, le Pouvoir Adjudicateur se réserve le droit de négocier ou d'attribuer le marché public sur la base des offres initiales sans négociation.

Le cas échéant, le délai de réponse de la phase de négociation ne pourra être inférieur à 10 (dix) jours à compter de l'envoi du courrier par la CCIT 2B.

Mode de dévolution :

Le Pouvoir Adjudicateur a décidé de déroger à la règle de l'allotissement.

Celui-ci rendrait la mission impossible dans sa réalisation et s'avèrerait injustement onéreuse.

L'avis concerne un marché public.

Modalités essentielles de financement et de paiement du marché :

* Les articles 110 à 131 du Décret n°2016-360 du 25 mars 2016 portant application de l'Ordonnance du 23 juillet 2015.

- Le paiement des acomptes est de 30 jours par virement

- Crédits ouverts aux sections : 100.

Langue dans laquelle les candidatures et les offres doivent être adressées :

Le Français

Unité monétaire utilisée : L'euro

LA DEMANDE DE DOSSIER SE FERA PAR TELECOPIE OU COURRIER POSTAL A L'ADRESSE CI-DESSOUS

Chambre de Commerce et d'Industrie de Bastia et de la Haute-Corse

Direction Générale/Département Juridique et Affaires Générales

Palais Consulaire - BP 210

20293 BASTIA Cedex

téléchargement sur la plate-forme des achats de l'Etat : www.marches-publics.gouv.fr
LE DOSSIER SERA ADRESSE AU CANDIDAT QUI EN AURA FAIT LA DEMANDE, PAR COURRIER RECOMMANDE AVEC ACCUSE RECEPTION

Présentation des documents et des renseignements à fournir par le candidat :

Le candidat produira à l'appui de sa candidature :

- Une déclaration sur l'honneur pour justifier qu'il n'entre dans aucun des cas mentionnés aux articles 45 et 48 de l'Ordonnance du 23 juillet 2015 susvisée et notamment qu'il est en règle au regard des **articles L.5212-1 à L.5212-11 du code du travail** concernant l'emploi des travailleurs handicapés.

- Tous documents permettant à l'acheteur la vérification de l'aptitude à exercer l'activité professionnelle du candidat : au regard de sa capacité économique et financière, de ses capacités techniques et les moyens et compétences professionnels du candidat conformément à l'article 44 du Décret n°2016-360 du 25 mars 2016, ainsi que des documents relatifs aux pouvoirs des personnes habilitées à les engager.

La présentation d'une liste des principaux services relatifs à l'objet du marché effectués durant les 3 dernières années indiquant le montant, la date et le destinataire public et/ou privé.

Les candidats qui ne peuvent soumissionner à un marché public en application des dispositions des articles 45 et 48 de l'Ordonnance du 23 juillet 2015, ou qui, le cas échéant après mise en oeuvre des dispositions de l'article 55 du Décret n°2016-360 du 25 mars 2016 produisent des dossiers de candidatures ne comportant pas les pièces mentionnées aux articles 44 et 48 du Décret n°2016-360 du 25 mars 2016, ne sont pas admis à participer à la suite de la procédure de passation du marché.

Date limite de remise des offres : Le 08 Décembre 2017 à 10 heures

CRITERES DE SELECTION DES CANDIDATURES :

Les candidatures qui n'ont pas été écartées sont examinées au regard de leurs :

* Garanties financières,

* Capacités techniques,

* Compétences et moyens professionnels,

* La liste des prestations similaires effectuées sur les trois dernières années auprès d'organismes publics et privés accompagnée de l'identité et la qualification des personnes chargées de leurs exécutions.

CRITERES D'ATTRIBUTION DES OFFRES QUI SONT PRECISEES DANS LE REGLEMENT DE CONSULTATION : Offre économiquement la plus avantageuse appréciée en fonction des critères énoncés ci-dessous avec leur pondération :

* Prix global des prestations (30%)

* Calendrier proposé d'exécution de la mission (20%)

* Valeur technique définie à travers la méthodologie proposée pour mesurer et corriger les écarts de rémunérations (50%)

Durée de validité des offres : 06 mois (180 jours)

Numéro de référence attribué par le Pouvoir Adjudicateur : CCIC/DG/2017.004

Adresse à laquelle le dossier devra être déposé :

Chambre de Commerce et d'Industrie de Bastia et de la Haute-Corse

Direction Générale/Département Juridique et Affaires Générales

Palais Consulaire - BP 210

20293 BASTIA Cedex

ou

téléchargement sur la plate-forme des achats de l'Etat : www.marches-publics.gouv.fr

Renseignements complémentaires :

Renseignements administratifs et techniques :

Département Juridique et Affaires Générales/Bureau de la Commande Publique

Tél : 04.95.54.44.39/04.95.54.44.66

Fax : 04.95.54.44.96

Instance chargée des procédures de recours et auprès de laquelle des renseignements peuvent être obtenus concernant l'introduction des recours :

Tribunal Administratif de Bastia

Chemin Montépiano - 20407 Bastia Cedex

Tel : 04.95.32.88.66/Fax : 04.95.32.88.55

Services auprès duquel des renseignements peuvent être obtenus concernant l'introduction des recours :

Département Juridique et Affaires Générales

Tel : 04.95.54.44.66 et 04.95.54.44.39

Fax : 04.95.54.44.96

ORGANE CHARGE DES PROCEDURES DE MEDIATION :

Comité Consultatif Interrégional de Règlement Amiable des Litiges, Place Félix Baret, CS 80001, 13282 MARSEILLE Cedex 06

Précisions concernant le(s) détail(s) d'introduction des recours :

* D'un référé pré-contractuel prévu aux articles L.551-1 à L.551-12 du Code de Justice Administratif (C.J.A.) et pouvant être exercé avant la signature du contrat,

* D'un référé contractuel prévu aux articles L.551-13 à L.551-23 du Code de Justice Administratif (C.J.A.) et pouvant être exercé dans les délais de 31 jours ou de 06 mois en cas d'absence de publicité,

* Recours de pleine Juridiction ouvert aux concurrents évincés et pouvant être exercé dans les deux mois suivant la date à laquelle la conclusion du contrat est rendue publique,

* Recours contre une décision administrative prévu aux articles R.421-1 à R.421-7 du C.J.A. et pouvant être exercé dans les deux mois suivant la notification ou publication de la décision par la personne publique,

Date d'envoi du présent avis à la publication : Le 09 Novembre 2017

N° 49

AVIS D'OUVERTURE D'ENQUÊTE PUBLIQUE

MISE EN PLACE DE SERVITUDES D'UTILITÉ PUBLIQUE DANS LE CADRE DU RENOUELEMENT DE LA CONDUITE DU FIUM'ORBÙ

COMMUNE DE LUGO DI NAZZA (PROJET POURSUIVI PAR L'OFFICE D'ÉQUIPEMENT HYDRAULIQUE DE CORSE)

2ème parution,

DURÉE DE L'ENQUÊTE [arrêté préfectoral n° DDTM/SJC/UC/2017-672 du 19 octobre 2017] :

Pendant 15 jours consécutifs, du lundi 13 novembre au lundi 27 novembre 2017 inclus, se déroulera, sur le territoire de la commune de Lugo di Nazza :

L'enquête publique en vue de la mise en place de servitudes d'utilité publique dans le cadre du renouvellement de la conduite du Fium'Orbu.

SIEGE DE L'ENQUÊTE ET LIEU DE DÉPÔT DES DOSSIERS :

* Mairie de Lugo di Nazza.

PERMANENCES DU COMMISSAIRE ENQUÊTEUR :

Monsieur **Laurent FRANCIS**, désignée par arrêté préfectoral n°2017-571 du 07 septembre 2017 en qualité de Commissaire Enquêteur, recevra le public à la mairie de Lugo di Nazza, selon les modalités suivantes :

- **Judi 16 novembre 2017, de 14h00 à 17h00.**

Dans le délai d'un mois à compter de la clôture de l'enquête, les dossiers seront transmis au préfet.

Une copie des conclusions du commissaire enquêteur sera tenue à la disposition des personnes intéressées, en mairie de Lugo di Nazza, ainsi qu'à la direction départementale des territoires et de la mer (service juridique et coordination), dans les conditions prévues au titre 1er de la loi du 17 juillet 1978 relative à la liberté d'accès aux documents administratifs.



N° 50

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES
DE LA COSTA VERDE**COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DE LA COSTA VERDE
20230 SAN NICOLAO****MARCHE DE TRAVAUX - N° 45/2017****DENOMINATION ADRESSE ET NUMERO DE TELEPHONE DE LA COLLECTIVITE QUI PASSE LE MARCHE :**Communauté de Communes de la Costa Verde - 20230 SAN NICOLAO
TEL : 04.95.38.47.39/FAX : 04.95.38.47.41**OBJET DU MARCHE :** ACQUISITION D'UN VEHICULE SPECIALISE DE TYPE CAMION HYDROCUREUR**LIEU D'EXECUTION :** COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DE LA COSTA VERDE**CARACTERISTIQUES DU MARCHE :** VOIR CAHIER DES CHARGES**TYPE DE PROCEDURE :** La présente procédure adaptée ouverte est soumise aux dispositions de l'article 27 du Décret n°2016-360 du 25 mars 2016.**OBTENTION DES DOSSIERS :**

Communauté de Communes de la Costa Verde

Voie électronique : <https://www.achatspublicscorse.com>**PRESENTATION DES CANDIDATURES ET DES OFFRES :**

Les candidats et leurs sous traitants auront à produire un dossier de candidature complet à savoir :

- * L'ACTE D'ENGAGEMENT
- * DC1 - DC2

CRITERES DE CHOIX ET CLASSEMENT :

Offre économiquement la plus avantageuse appréciée en fonction des critères énoncés ci-dessous avec leur pondération

- 60 % : Prix des prestations
- 40 % : Délai d'exécution

RECOURS :**Instance chargée des procédures de recours :**Tribunal Administratif de Bastia
Villa Montepiano
20407 Bastia CedexCourriel : greffe.ta-bastia@juradm.fr
<http://bastia.tribunal-administratif.fr>**DATE DE REMISE DES OFFRES :** Le 15 décembre à 11H au siège de la Communauté de Communes de la Costa Verde**DATE D'ENVOI DU PRESENT AVIS A LA PUBLICATION CHARGÉE DE SON INSERTION :** 13 novembre 2017.

LE PRESIDENT, Marc Antoine NICOLAI.



N° 51

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES
DE LA COSTA VERDE**COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DE LA COSTA VERDE
20230 SAN NICOLAO****MARCHE DE TRAVAUX - N° 44/2017****DENOMINATION ADRESSE ET NUMERO DE TELEPHONE DE LA COLLECTIVITE QUI PASSE LE MARCHE :**Communauté de Communes de la Costa Verde - 20230 SAN NICOLAO
TEL : 04.95.38.47.39/FAX : 04.95.38.47.41**OBJET DU MARCHE :**

AMENAGEMENT RESEAU ASSAINISSEMENT - RESEAU PRINCIPAL

LIEU D'EXECUTION : COMMUNE DE SANT ANDREA DI COTONE**CARACTERISTIQUES DU MARCHE :**

- * Installation de chantier
- * Regard 50x50 enterré y compris plaque de fonte - quantité 2
- * Pose de canalisation en fon DN200 Ø 200 y compris toutes sujétions - quantité 180ml
- * Regards niveau sol ou suspendus en fonte y compris toutes sujétions - quantité 4
- * Branchement sur réseau existant.

TYPE DE PROCEDURE : La présente procédure adaptée ouverte est soumise aux dispositions de l'article 27 du Décret n°2016-360 du 25 mars 2016.**PRESENTATION DES CANDIDATURES ET DES OFFRES :**

Les candidats et leurs sous traitants auront à produire un dossier de candidature complet à savoir :

- * L'ACTE D'ENGAGEMENT
- * DC1 - DC2

CRITERES DE CHOIX ET CLASSEMENT :

Offre économiquement la plus avantageuse appréciée en fonction des critères énoncés ci-dessous avec leur pondération

- 70 % : Prix des prestations
- 30 % : Délai d'exécution

RECOURS :**Instance chargée des procédures de recours :**Tribunal Administratif de Bastia
Villa Montepiano
20407 Bastia CedexCourriel : greffe.ta-bastia@juradm.fr
<http://bastia.tribunal-administratif.fr>**DATE DE REMISE DES OFFRES :**

Le 4 décembre à 11H au siège de la Communauté de Communes de la Costa Verde

DATE D'ENVOI DU PRESENT AVIS A LA PUBLICATION CHARGÉE DE SON INSERTION : 13 novembre 2017.

LE PRESIDENT, Marc Antoine NICOLAI.

N° 52

CORSE DU SUD
Le Département**AVIS D'APPEL PUBLIC A LA CONCURRENCE****DÉPARTEMENT DE LA CORSE DU SUD**M. le Président du Conseil Départemental
Direction des achats publics
Service de la gestion des procédures de marchés
11, bis Rue Del'Pellegrino
BP 414
20183 AJACCIO - CEDEX
Tél : 04 95 29 15 30**Référence acheteur :** MAPAAP2017-178**L'avis implique un marché public****Objet :** AMENAGEMENT D'UN CARREFOUR A SENS GIRATOIRE, Lieu-dit ALZONE (3 lots)
RD 555Commune d'ALBITRECCIA
Canton du TARAVO ORNANO**Procédure :** Procédure adaptée**Forme du marché :** Prestation divisée en lots : oui**Lot N° 1 - Voirie**RD**Lot N° 2 - Enrobé****Lot N° 3 - ECLAIRAGE****Critères d'attribution :** Offre économiquement la plus avantageuse appréciée en fonction des critères énoncés ci-dessous avec leur pondération

- 40% Qualité technique de l'offre
- 60% Prix

Pour les lots 2 et 3 :

Prix : 70%

Qualité technique de l'offre : 30%

Remise des offres : 13/12/17 à 12h00 au plus tard.**Envoi à la publication le :** 13/11/2017

Pour retrouver cet avis intégral, accéder au DCE, poser des questions à l'acheteur, déposer un pli, allez sur

<http://www.corsedusud.fr/marches-publics/tous-marches/>

N° 53

MAIRIE DE VENACO**AVIS D'APPEL PUBLIC A LA CONCURRENCE****Organisme passant le marché :**Commune de Venaco
Mairie de Venaco - Lieu-dit « Saint Michel » - BP 2
20231 - Venaco
Téléphone : 04 95 47 00 15
Télécopie : 04 95 47 09 11**Objet du marché :** Restauration du garage municipal de Venaco :

- * Lot 1 : Maçonnerie, Couverture et Peinture.
- * Lot 2 : Menuiseries, Fermetures.
- * Lot 3 : Plomberie.
- * Lot 4 : Electricité.

Type de marché de travaux : Exécution**Procédure :** Procédure adaptée**Conditions de participation :**

Justifications à fournir en phase de candidature

Lettre de candidature (DC1).

Déclaration du candidat (DC2).

Copie du (ou des) jugement(s) prononcé(s), si le candidat est en redressement judiciaire.

Déclaration sur l'honneur du candidat concernant les interdictions de soumissionner visées à l'article 43 du Code des Marchés Publics.

Renseignements sur le respect de l'obligation d'emploi mentionné à l'article L.323-1 du code du travail.

Critères d'attribution : Offre économiquement et techniquement la plus avantageuse appréciée en fonction des critères énoncés ci-dessous avec leur pondération

- * Offre de prix : 60%
- * Valeur technique : 40%

Date limite de remise des offres : 14 décembre 2017 à 12 heures**Date d'envoi à la publication :** 13 novembre 2017**Adresse auprès de laquelle les documents peuvent être obtenus :****1 : Sur support papier :** Mairie de Venaco - 20231 Venaco**mail :** mairie.venaco@orange.fr - téléphone : 04 95 47 00 15**2 :** Les entreprises pourront télécharger gratuitement les documents dématérialisés du dossier de consultation, ainsi que l'avis d'appel public à la concurrence via le profil d'acheteur :<http://www.achatspublicscorse.com> avec acheteur public MAIRIE DE VENACO

Pour les modalités de retrait des documents, se référer au règlement de la consultation ou aux conditions générales du profil d'acheteur.

En cas de difficultés pour télécharger les documents et/ou remettre l'offre sur la plate forme, une assistance est mise à disposition des candidats au 08 92 43 43 63 (0,34 €/min) du lundi au vendredi : 9h00/12h30 et 14h00/18h00.

**PROCHAINE PARUTION
ICN- 24/11/2017- N°6693**

**GREFFE DU TRIBUNAL
DE COMMERCE DE BASTIA**
BP 345 - 20297 Bastia Cedex

LIQUIDATION JUDICIAIRE

N° 54

Par jugement en date du 07/11/2017, le Tribunal de Commerce de Bastia a prononcé l'ouverture d'une procédure de Liquidation Judiciaire Simplifiée à l'égard de :

Lana Corsa - Parc (SAS), Chez M. Eric Petitet
20212 Alando

Activité : Préparation de fibres textiles et filature sis, 1, Ave Xavier Luciani, 20250 Corte
RCS Bastia : B 793 105 875, 2013 B 260
Date de cessation des paiements :
30/09/2017

Liquidateur : SELARL BRMJ, (Me Bernard Roussel)
Imm. U Boscu d'Oru - Bât B4
20200 Pietranera

Les déclarations de créances sont à déposer dans les deux mois suivant la publication au BODACC auprès du Liquidateur ou sur le portail électronique à l'adresse :

<https://www.creditors-services.com>

N° 55

Par jugement en date du 07/11/2017, le Tribunal de Commerce de Bastia a prononcé l'ouverture d'une procédure de Liquidation Judiciaire Simplifiée à l'égard de :

Saveurs d'Asie (SAS)

Lotissement Petre Turchine, RN 193, 20290 Valrose
Activité : Restaurant "Trantra" Port de Plaisance de Toga, 20200 Bastia

RCS Bastia : B 793 730 870, 2013 B 304

Date de cessation des paiements :
01/08/2017

Liquidateur : SELARL BRMJ, (Me Bernard Roussel)
Imm. U Boscu d'Oru - Bât B4
20200 Pietranera

Les déclarations de créances sont à déposer dans les deux mois suivant la publication au BODACC auprès du Liquidateur ou sur le portail électronique à l'adresse :

<https://www.creditors-services.com>

N° 56

Par jugement en date du 07/11/2017, le Tribunal de Commerce de Bastia a prononcé l'ouverture d'une procédure de Liquidation Judiciaire Simplifiée à l'égard de :

Brasserie A Stretta (SARL)

10, rue Monseigneur Rigo,

Place A Galetta

20200 Bastia

Activité : Restaurant GR - Brasserie - Pizzeria - Débit de boissons

RCS Bastia : B 519 353 882, 2010 B 10

Date de cessation des paiements :
07/05/2016

Liquidateur : SELARL BRMJ, (Me Bernard Roussel)
Imm. U Boscu d'Oru - Bât B4
20200 Pietranera

Les déclarations de créances sont à déposer dans les deux mois suivant la publication au BODACC auprès du Liquidateur ou sur le portail électronique à l'adresse :

<https://www.creditors-services.com>

N° 57

Par jugement en date du 07/11/2017, le Tribunal de Commerce de Bastia a prononcé l'ouverture d'une procédure de Liquidation Judiciaire à l'égard de la Société :

Exploitation des Etablissements Porta (SARL)

Bât. 26 - Lupino,

"Au Pain Chaud de la Cité"

20600 Bastia

Activité : Boulangerie, pâtisserie, salon de thé

RCS Bastia : B 498 411 867, 2007 B 257

Date de cessation des paiements :
07/11/2017

Liquidateur : SELARL BRMJ, (Me Bernard Roussel)
Imm. U Boscu d'Oru - Bât B4
20200 Pietranera

Les déclarations de créances sont à déposer dans les deux mois suivant la publication au BODACC auprès du Liquidateur ou sur le portail électronique à l'adresse :

<https://www.creditors-services.com>

N° 58

Par jugement en date du 07/11/2017, le Tribunal de Commerce de Bastia a prononcé la Liquidation Judiciaire de :

Brasserie du Port (SARL)

Port de Commerce, 20220 l'Île-Rousse

Activité : Restaurant, brasserie, snack, débit de boissons

RCS Bastia : B 494 310 733, 2007 B 56

Liquidateur : SELARL BRMJ, (Me Bernard Roussel)
Imm. U Boscu d'Oru - Bât B4
20200 Pietranera

N° 59

Par jugement en date du 07/11/2017, le Tribunal de Commerce de Bastia a prononcé la Liquidation Judiciaire de :

Prunier et Cie (SARL)

Lieu-dit Précojo, 20290 Lucciana

Activité : Vente de quincaillerie gros et détail

RCS Bastia : B 496 420 118, 64 B 11

Liquidateur : SELARL BRMJ, (Me Bernard Roussel)
Imm. U Boscu d'Oru - Bât B4
20200 Pietranera

N° 60

Par jugement en date du 07/11/2017, le Tribunal de Commerce de Bastia a prononcé la Liquidation Judiciaire de :

Mineiro de Azevedo Manuel Franclim

1, Boulevard Paoli, "MAF", 20200 Bastia

Activité : Maçonnerie générale, multi services dans le bâtiment

RM : N°420 715 385 [754.13.2B]

Liquidateur : SELARL BRMJ, (Me Bernard Roussel)
Imm. U Boscu d'Oru - Bât B4
20200 Pietranera

N° 61

Par jugement en date du 07/11/2017, le Tribunal de Commerce de Bastia a prononcé la Liquidation Judiciaire de :

Lara JT (SARL), Port de Plaisance de Toga

"Le Bounty", 20200 Bastia

Activité : Pizzeria, snack, débit de boissons, petite restauration

RCS Bastia : B 532 293 115, 2011 B 224

Liquidateur : SELARL BRMJ, (Me Bernard Roussel)
Imm. U Boscu d'Oru - Bât B4
20200 Pietranera

REDRESSEMENT JUDICIAIRE

N° 62

Par jugement en date du 07/11/2017, le Tribunal de Commerce de Bastia a prononcé l'ouverture d'une procédure de Redressement Judiciaire à l'égard de :

Uniti (SAS)

Stade Armand Cesari, Plaine,

20600 Furiani

Activité : Prise de participation, contrôle, direction, gestion de toutes entreprises commerciales

RCS Bastia B 532 456 420, 2011 B 250

Date de cessation des paiements :
07/05/2016

Mandataire Judiciaire : SELARL BRMJ
(Me Bernard Roussel)
Imm. U Boscu d'Oru - Bât B4
20200 Pietranera.

Les déclarations de créances sont à déposer dans les deux mois suivant la publication au BODACC auprès du Mandataire Judiciaire ou sur le portail électronique à l'adresse :

<https://www.creditors-services.com>

RESOLUTION DU PLAN

N° 63

Par jugement en date du 07/11/2017, le Tribunal de Commerce de Bastia a prononcé la Résolution du Plan et l'ouverture d'une procédure de Liquidation Judiciaire à l'égard de :

Fromagerie Laloire-Micheli EURL (SARL)

Ghisonaccia Gare, 20240 Ghisonaccia

Activité : Fabrication et vente de fromages sis à maison Pieraggi, 20242 Pietrosu

RCS Bastia : B 538 139 890, 2011 B 526

Date de cessation des paiements :
07/11/2017

Liquidateur : SELARL BRMJ, (Me Bernard Roussel)

Imm. U Boscu d'Oru - Bât B4

20200 Pietranera

Les déclarations de créances sont à déposer dans les deux mois suivant la publication au BODACC auprès du Liquidateur ou sur le portail électronique à l'adresse :

<https://www.creditors-services.com>

N° 64

Par jugement en date du 07/11/2017, le Tribunal de Commerce de Bastia a prononcé la Résolution du Plan et l'ouverture d'une procédure de Liquidation Judiciaire à l'égard de :

Car-S Garage (SARL)

Lieu-dit Pastoreccia, Zone Industrielle de Bastia

20600 Bastia

Activité : Mécanique automobile diesel et électricité - Engins agricoles et BTP

RCS Bastia : B 512 834 540, 2009 B 244

Date de cessation des paiements :
01/08/2017

Liquidateur : SELARL BRMJ,
(Me Bernard Roussel)
Imm. U Boscu d'Oru - Bât B4
20200 Pietranera

Les déclarations de créances sont à déposer dans les deux mois suivant la publication au BODACC auprès du Liquidateur ou sur le portail électronique à l'adresse :

<https://www.creditors-services.com>

ARRÊT PLAN DE REDRESSEMENT

N° 65

Par jugement en date du 07/11/2017, le Tribunal de Commerce de Bastia a arrêté le Plan de Redressement de :

Loubière Christian Emmanuel Michel

"Jardin d'Ecorce" Route de Figarella

Ldt Terrazzone, 20214 Moncale

Activité : Paysagiste - Entretien de parcs et jardins

RCS Bastia A/403 575 731, 2007 A 425

A fixé la durée de ce plan à 10 ans

Commissaire à l'exécution du plan :

SELARL BRMJ,

(Me Bernard Roussel)

Imm. U Boscu d'Oru - Bât B4

20200 Pietranera.

PROCEDURE DE SAUVEGARDE

N° 66

Par jugement en date du 07/11/2017, le Tribunal de Commerce de Bastia a mis fin à la procédure de Sauvegarde et a prononcé la Liquidation Judiciaire de :

AMH (SAS), Immeuble Le Murat

Quartier de l'Annonciade, 20200 Bastia

Activité : Maçonnerie et bâtiment

RCS Bastia : B 793 474 677, 2015 B 40

Date de cessation des paiements :
07/11/2017

Liquidateur :
SELARL BRMJ
(Me Bernard Roussel)
Imm. U Boscu d'Oru - Bât B4
20200 Pietranera

**INTERDICTION DE DIRIGER,
GERER, ADMINISTRER**

N° 67

Par jugement en date du 07/11/2017, le Tribunal de Commerce de Bastia a prononcé l'interdiction de diriger, gérer, administrer ou contrôler directement ou indirectement toute entreprise commerciale ou artisanale, toute exploitation agricole et toute personne morale pour une durée de 5 ans à l'encontre de :

Etourneau Lionel

Né le 10/03/1976 à Bastia

[Haute-Corse]

Domicilié : Résidence Petra Verde

Bât 11 - 20200 Bastia

Non inscrit au RCS de Bastia

Président de la SAS Casa Plac Entreprise Générale "CPEG" Construction de Bâtiments en Gros Oeuvre

Immeuble Le Murat, Quartier de l'Annonciade, 20200 Bastia

RCS Bastia B 533 433 140 - 2011 B 331

Pour extrait,
SCP Nappi-Casanova,
Greffiers Associés.

N° 68



AVIS D'APPEL PUBLIC A LA CONCURRENCE

DÉPARTEMENT DE LA CORSE DU SUD

M. le Président du Conseil Départemental
 Direction des achats publics
 Service de la gestion des procédures de marchés
 11, bis Rue Del'Pellegriano
 BP 414
 20183 AJACCIO - CEDEX
 Tél : 04 95 29 15 30

Référence acheteur : MP2017-179

L'avis implique un marché public

Objet : Aménagement de la sortie de Tiuccia - RD 81 - Commune de Casaglione - Canton SEVI-SORRU-CINARCA [3 Lots]

Procédure : Procédure adaptée

Forme du marché : Prestation divisée en lots : oui

Lot N° 1 - V.R.D

Lot N° 2 - ENROBE

Lot N° 3 - ECLAIRAGE

Critères d'attribution : Offre économiquement la plus avantageuse appréciée en fonction des critères énoncés ci-dessous avec leur pondération

40% Qualité technique de l'offre pour le lot 1

60% Prix des prestations pour le lot 1

Pour le lot 2 :

Prix des prestations : 70%

Qualité technique de l'offre : 30%

Pour le lot 3 :

Prix des prestations : 70%

Qualité technique de l'offre : 30%

Remise des offres : 12/12/17 à 12h00 au plus tard.

Envoi à la publication le : 14/11/2017

Les dépôts de plis doivent être impérativement remis par voie dématérialisée.

Pour retrouver cet avis intégral, accéder au DCE, poser des questions à l'acheteur, déposer un pli, allez sur <http://www.corsedusud.fr/marches-publics/tous-marches/>

N° 69

AVIS D'APPEL PUBLIC A LA CONCURRENCE

PROCÉDURE ADAPTÉE ARTICLE 27 ET 59 DU DÉCRET N°2016-360

Maître de l'ouvrage :

Mairie de MONTICELLO
 Lieu-dit Chiosella
 20220 MONTICELLO
 Tél : 04 95 60 05 71 - Fax : 04 95 60 17 77
 E-mail : mairie-de-monticello@wanadoo.fr

MARCHE DE TRAVAUX : REALISATION D'UNE COUVERTURE MOBILE POUR LA PISCINE MUNICIPALE DE MONTICELLO

LOT 1 : MACONNERIE - GROS OEUVRE - DEMOLITION

LOT 2 : ELECTRICITE

LOT 3 : PLOMBERIE - VMC - DESHUMIDIFICATION

LOT 4 : STRUCTURE MOBILE

Personne Responsable du marché : Mairie de MONTICELLO

La date prévisionnelle de début des prestations est le 11 décembre 2017

La date prévisionnelle d'achèvement des prestations est le 28 février 2018

La piscine couverte doit obligatoirement être opérationnelle au 01 mars 2018

La présente consultation a pour objet les travaux de réalisation d'une couverture mobile pour les 2 bassins de la piscine municipale, située lieu-dit Saint François, 20220 Monticello.

Suite à une erreur matérielle de publication de l'AAPC, cette procédure mise en ligne le 24 novembre 2017 est relancée ce jour.

Critères d'attribution : Offre économiquement la plus avantageuse suivant les critères :

Valeur technique : 40 %

Prix : 60 %

Retrait du dossier de consultation : Téléchargement sur la plateforme Klekoon

* Plans à la charge des entreprises à demander à :

contact@ets-caporossi.fr Tél : 04.95.30.78.30

Justifications à produire quant aux qualités et capacités du candidat :

Celles prévues aux articles 50 à 55 du décret n°2016-360 références et compétences dans des réalisations similaires

Date limite de réception des candidatures et des offres :

Lundi 04 décembre 2017 à 11h00

Date d'envoi de l'avis de publication : Mercredi 15 novembre 2017.

Le Maire,
Joseph MATTEI.

N° 70



MAIRIE DE SISCO

AVIS D'APPEL A LA CONCURRENCE

NOM ET ADRESSE DE LA COLLECTIVITE :

Mairie de Sisco - 20233 SISCO

Tél. 04.95.35.20.01

mail : mairie.sisco@wanadoo.fr

PROCEDURE : Procédure adaptée article 28 du CMP

OBJET DU MARCHÉ : Fourniture de repas pour la cantine scolaire 4 jours par semaine pendant les périodes scolaires. De 30 à 40 repas par jour en moyenne.

Le pain doit être compris dans la livraison.

Période du 1er janvier au 31 décembre 2018.

Pour tous renseignements s'adresser à Mr le Maire au 04.95.35.20.01.

DATE LIMITE DE RECEPTION DES OFFRES :

* Jeudi 7 décembre 2017 à 12 heures.

ADRESSE A LAQUELLE LES OFFRES DOIVENT ÊTRE TRANSMISES :

Mairie de SISCO - 20233 SISCO

DATE D'ENVOI A LA PUBLICATION : Mardi 14 novembre 2017.

Le Maire,

DERNIERES MINUTES

N° 71

SNC TABAC VALLI

Quartier La Poretta

20137 Porto-Vecchio

Suivant acte en d'échange en date du 30 décembre 2016 enregistré au service de la publicité foncière et de l'enregistrement de BASTIA, le 30 janvier 2017 dossier 2017 03139 référence 2017 N 00041, Madame Josiane VALLI, épouse de Monsieur Jean Marc MICHEL, née le 18 Juin 1949 à PORTO VECCHIO (Corse du Sud), gérante associé de la société SNC TABAC VALLI au capital de 915.000,00 euros dont le siège est à PORTO-VECCHIO [20137] Quartier a Poretta, constituée suivant acte sous seing privé en date du 26 mars 1998, enregistré à PORTO-VECCHIO le 27 mars 1998 Folio n°43, Bordereau 63/2, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés d'AJACCIO sous le numéro 418 760 237 a cédé la totalité de ses 400 parts sociales numérotées de 601 à 1.000 à Monsieur Pierre Christian VALLI époux de Madame Florence GONZALEZ, né à PORTO-VECCHIO (Corse du Sud) le 1er Janvier 1967, également gérant associé de ladite société. Aux termes de cet acte Monsieur Pierre VALLI détient alors la totalité des parts de ladite société entre ses mains et conserve sa qualité d'unique gérant de la société.

Pour avis,
Maître Sylvie MICHELI.

N° 72

AVIS

Le Directeur régional des finances publiques, 2 ave de la Grande Armée, BP410 20191 Ajaccio cedex, curateur de la succession de Mme ACHARD CHRISTIANE décédée le 05/01/2014 à AJACCIO [2A] a établi le compte de la succession qui sera adressé ultérieurement au TGI. Réf. 0200400285.

N° 73

ADDITIF

Additif à l'annonce parue le 10/11/2017, concernant la société A BISCUITERIA, ajouter : nommer Président M. VENTURI Joseph route impériale bat1 20600 BASTIA en remplacement de M. VENTURI Jean-Etienne démissionnaire.

N° 74

FIN DE LOCATION GERANCE

La location-gérance du fonds de commerce de Restaurant, sis 3, rue Pozzo di Borgo AJACCIO, consentie par acte sous seing privé en date à AJACCIO du 18 Février 2017, par : Madame Madeleine D'ORAZIO, demeurant Avenue Maréchal Moncey 20000 AJACCIO, résidence les palmiers bâtiment C. Immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés d'AJACCIO sous le numéro RCS AJACCIO 309 2 78 703 en tant que loueur de fonds, Ainsi que : Madame Pierrette SCIARETTI épouse FARINA, demeurant route des sanguinaires, résidence les horizons II Bâtiment E, 20000 AJACCIO, Et Monsieur Jean Dominique SCIARETTI, demeurant Avenue Maréchal Moncey 20000 AJACCIO, résidence les palmiers bâtiment C, Agissant aux présentes en qualité de co-indivisaires.

Propriétaire dudit fonds, et la Société JTM, SAS au capital de 5000 euros, ayant son siège route du Loretto lieu dit le Trèfle 20090 AJACCIO, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés sous le numéro 828 221 010 RCS AJACCIO,

A pris fin à la date du 30 octobre 2017. Les oppositions, s'il y a lieu, seront reçues dans les dix jours suivant la dernière en date des publications légales par son propriétaire Madame Madeleine D'ORAZIO, demeurant Avenue Maréchal Moncey 20000 AJACCIO, résidence les palmiers bâtiment C ou domicile a été élu à cet effet.

Pour insertion.

N° 75

MAINTENANCE HYGIENE SERVICES PRO

SAS au capital de 2000,00 Euros

Lieu-dit Meleto, Parking Maxideco,

20090 Ajaccio

820867794 R.C.S. Ajaccio

Signle : mhsp

Par décision de L'Assemblée Générale Extraordinaire en date du 02/11/2017, il a été pris acte de la nomination de Monsieur FLORIAN BOUSQUET, demeurant Villa Erika, Lot 87, 20290 BORGIO en qualité de nouveau Président, à compter du 02/11/2017 pour une durée illimitée, en remplacement de Monsieur Albert CAMPIGLI, Président démissionnaire. Mention en sera faite au Registre du Commerce et des Sociétés de Ajaccio.

ANTONIOTTI TRAVAUX PUBLICS ET BATIMENT

sarl
AU CAPITAL DE 60 000,00 EUROS

Res. Bella Donna 20222 Erbalunga Brando e-mail : antoniotti.btp@wanadoo.fr Tel : 04.95.30.25.60 Fax : 04.95.33.90.78

N° 76

La SCI PEJ

Société Civile Immobilière
 Au capital de 1.000 Euros
 Siège social : 12 Lotissement
 La Réserve, Lieu-dit Veta Porticcio,
 20166 Grosseto-Prugna
 RCS : 792 076 994

Aux termes d'une délibération en date du 15 Novembre 2017, la collectivité des associés a décidé de transférer le siège de la société qui se trouve à présent fixé : **420 Boulevard Marie-Jeanne BOZZI, PORTICCIO, 20166 GROSSETO PRUGNA**, et a modifié corrélativement l'article 4 des statuts.

La Gérance,

Votre publicité dans l'ICN !

2 parutions sur 2 semaines !
 BI-CHROMIE (2 couleurs - Noir/Bleu)

80€.

Vos ici !

Format carte de visite (hauteur)
 85 mm x 55 mm - (Une colonne)
 Nouveau client = 1 parution offerte en plus !

☎ 06 75 12 93 47
 fa@corse-information.info
 55 mm

N° 77

La SC GN HOLDING

Société Civile
 Au capital de 5.000 Euros
 Siège social : 12 Lotissement
 La Réserve, Lieu-dit Veta Porticcio
 20166 Grosseto-Prugna
 RCS : 752 504 472

Aux termes d'une délibération en date du 15 Novembre 2017, la collectivité des associés a décidé de transférer le siège de la société qui se trouve à présent fixé : **420 Boulevard Marie-Jeanne BOZZI, PORTICCIO, 20166 GROSSETO PRUGNA**, et a modifié corrélativement l'article 4 des statuts.

La Gérance,

N° 78

SCI MG

8, Rue Notre Dame de Lourdes
 20200 Bastia
 RCS Bastia 530 550 854

CLÔTURE DE LIQUIDATION

L'assemblée générale extraordinaire du 31-10-2017, après avoir entendu le rapport du liquidateur, a approuvé les comptes définitifs de liquidation, donné quitus au liquidateur Mme STEFANI Martine épouse Gerin et l'a déchargé de son mandat, constaté un résultat de liquidation nul et l'absence de distribution et de partage. Elle a prononcé la clôture des opérations de liquidation. Les comptes de liquidation seront déposés au greffe du tribunal de commerce de Bastia.

Pour avis,
Le liquidateur.

N° 79

AVIS

Avis de changement de nom patronymique Madame VEZZARO (Patricia Francoise Juliette), née le 31/08/1962 à Marseille (Bouches-du-Rhône), demeurant 3 rue des trois marie, Rue des trois marie, 20000 Ajaccio [], dépose une requête auprès du Garde des Sceaux à l'effet de substituer à son nom patronymique, celui de Ferrandini.

Pour avis,

N° 80

AVIS

Avis de changement de nom patronymique Monsieur DECONSTANZA (Antoine), né le 15 avril 1999 à Paris XIV (Paris), demeurant 10 rue du Maréchal Ornano, 20000 AJACCIO [], dépose une requête auprès du Garde des Sceaux à l'effet de substituer à son nom patronymique, celui de GARBARINI.

Pour avis,

N° 81

SEF CORSE

SARL au capital de 7.622,45 euros
 Siège social : Résidence Nord Sud,
 Pointe Saint-François - 20260 Calvi
 412 612 764 R.C.S. Bastia

DISSOLUTION

1 - Aux termes du procès-verbal en date du 31 juillet 2017 les associés ont : (I) décidé la dissolution anticipée de la société ; (II) désigné, en qualité de liquidateur, Claude SEFCSIK demeurant Résidence Nord Sud - 20260 Calvi ; (III) fixé le lieu où la correspondance doit être adressée et celui où les actes et documents concernant la liquidation doivent être notifiés au Résidence Nord Sud - 20260 Calvi. Le dépôt des actes et pièces relatifs à la liquidation sera effectué au GTC de Bastia.

2 - Aux termes du procès-verbal en date du 29 septembre 2017, les associés ont : (I) approuvé les comptes de liquidation, donné quitus au liquidateur de sa gestion, l'ont déchargé de son mandat ; (II) prononcé la clôture de liquidation de la société ; (III) Les comptes de liquidation seront déposés au GTC de Bastia.

N° 82

SCI MG

Siège social :
 8, Rue Notre Dame de Lourdes
 20200 Bastia
 RCS Bastia 530 550 854

DISSOLUTION ANTICIPEE

L'Assemblée générale extraordinaire du 31-10-2017 a décidé la dissolution anticipée de la société à compter de ce jour et sa mise en liquidation. Mme STEFANI Martine épouse Gerin née le 23-12-1960 à Alger (Algérie) demeurant au 8 Rue Notre Dame de Lourdes - 20200 BASTIA a été nommée liquidateur à compter du 31-10-2017 avec les pouvoirs les plus étendus pour terminer les opérations sociales en cours, réaliser l'actif et acquitter le passif. Le siège de la liquidation est fixé à l'adresse du siège social. Le dépôt des actes et pièces relatifs à la liquidation sera effectué au greffe du tribunal de commerce de Bastia.

Pour avis, le liquidateur,

N° 83

AVIS

Avis de changement de nom patronymique Monsieur DECONSTANZA (Raphaël), né le 26 juillet 1995 à Paris XIV (Paris), demeurant 10 rue du Maréchal Ornano, 20000 AJACCIO [], dépose une requête auprès du Garde des Sceaux à l'effet de substituer à son nom patronymique, celui de GARBARINI.

Pour avis,

N° 84

M & J KIDS

S.A.R.L. au capital de 2.000 Euros
 Siège social : Lieu-dit Campo Di Fiori,
 Route de Mezzavia,
 Parking Carrefour, 20167 Mezzavia
 RCS Ajaccio 814 948 121

L'Assemblée Générale Extraordinaire réunie le 31/10/2017 a décidé la dissolution anticipée de la Société à compter de ce jour et sa mise en liquidation amiable sous le régime conventionnel dans les conditions prévues par les statuts et les délibérations de ladite assemblée.

Elle a nommé comme liquidateur Mme Jessica ANDREI, demeurant Piscia Rossa 20167 AFA, pour toute la durée de la liquidation, avec les pouvoirs les plus étendus tels que déterminés par la loi et les statuts pour procéder aux opérations de liquidation, réaliser l'actif, acquitter le passif, et l'a autorisé à continuer les affaires en cours et à en engager de nouvelles pour les besoins de la liquidation.

Le siège de la liquidation est fixé Lieu dit Campo Di Fiori, Route de Mezzavia, Parking Carrefour 20167 MEZZAVIA. C'est à cette adresse que la correspondance devra être envoyée et que les actes et documents concernant la liquidation devront être notifiés.

Les actes et pièces relatifs à la liquidation seront déposés au Greffe du Tribunal de commerce d'Ajaccio, en annexe au Registre du commerce et des sociétés.

Pour avis,
Le Liquidateur.

N° 85

ALEX TOLLA INTERIM
Société par Actions Simplifiée
En liquidation

Au capital de 1000 euros
 Siège social : 12 Avenue Serafini
 20000 Ajaccio
 818 872 087 RCS Ajaccio

D'un procès-verbal de l'assemblée générale du 2 novembre 2017, l'assemblée a :

- décidé la dissolution anticipée de la société a été prononcée à compter du 2 novembre 2017 suivi de sa mise en liquidation.
- désigné en qualité de liquidateur : Alex TOLLA, demeurant à AJACCIO [Corse] 12 avenue serafini,
- conféré les pouvoirs les plus étendus pour terminer les opérations sociales en cours, réaliser l'actif et apurer le passif.
- fixé le lieu où la correspondance doit être adressée et celui où les actes et documents concernant la liquidation doivent être notifiés.

Le siège de la liquidation est fixé au siège social à Ajaccio (20000) 12 Avenue Serafini, Le dépôt des actes et pièces relatifs à la liquidation sera effectué au greffe du tribunal de commerce d'Ajaccio.

Pour avis, le représentant légal.

N° 86

**B. LEONELLI**

Avocat - 5, Rue César Campinchi
 20200 Bastia
 Tél : 04.95.31.69.67
 Fax : 04.95.32.79.15

SCI GUIBEREVE

SCI au capital de 86.972,16 €
 Siège social : 235 Viale a Fulaca
 La Maraninca - 20290 Lucciana
 R.C.S. : Bastia N° 324 488 949

Au terme d'un procès-verbal d'assemblée générale extraordinaire des associés en date du 13 Novembre 2017, il a été décidé de transférer le siège social à compter du 13 Novembre 2017 de PENTA DI CASINCA [20213] Inter Bu-reaux - Folelli à **LUCCIANA [20290], 235 Viale a Fulaca - La Maraninca** et de modifier en conséquence l'article 4 des statuts.

Pour Avis, La gérance.

N° 87

AVIS

Le 02/11/2017, l'associé unique de la SAS au capital de 4.939,35 € **ALTA CONSEILS**, 26 rue Washington, 75008 PARIS, 402.880.215 RCS PARIS, dont le président est M. Jean BENETTI, Cinciccia 20170 LEVIE, a transféré le siège social à **Cinciccia, 20170 LEVIE**.

En conséquence la société sera immatriculée au RCS AJACCIO.

N° 88

ALEX TOLLA INTERIM
Société par Actions Simplifiée

En liquidation
 Au capital de 1000 euros
 Siège social : 12, Avenue Serafini
 20000 Ajaccio
 818 872 087 RCS Ajaccio

D'un procès-verbal du 9 novembre 2017, il résulte que :

- L'associé unique a approuvé les comptes de liquidation, donné quitus au liquidateur et l'a déchargé de son mandat, et a constaté la clôture des opérations de liquidation.

Les comptes de liquidation seront déposés au RCS de AJACCIO.

Pour avis, Le liquidateur.

N° 89

M & J KIDS

S.A.R.L. en liquidation
 Au capital de 2.000 Euros
 Siège social : Lieu-dit Campo Di Fiori,
 Route de Mezzavia,
 Parking Carrefour, 20167 Mezzavia
 RCS Ajaccio 814 948 121

L'Assemblée Générale réunie le 31/10/2017 a approuvé le compte définitif de liquidation, déchargé Mme Jessica ANDREI de son mandat de liquidateur, donné à cette dernière quitus de sa gestion et constaté la clôture de la liquidation à compter du 31/10/2017 de ladite assemblée. Les comptes de liquidation seront déposés au greffe du Tribunal de commerce d'Ajaccio, en annexe au RCS.

Pour avis, Le Liquidateur.



LE SAVIEZ-VOUS ?

Ventes, cessions d'entreprises
et fonds de commerce.
Actulégaes.fr publie chaque
jour les meilleures opportunités.



Actulégaes.fr, avec votre journal

**Actulégaes.fr**

Tous les jours, toutes les annonces légales entreprises



BASTIA

LA VIE CONTINUE HORS D'ARMAND-CESARI

Si le Sporting Club de Bastia doit réécrire son histoire, Bastia et sa région n'en ont peut-être pas terminé avec les belles épopées du ballon rond: deux clubs portent en effet haut les couleurs de l'île... dans la discipline du futsal.

Le 20 mai dernier, peu avant 22 h, des milliers de passionnés de football regardaient tristement le Sporting Club de Bastia rentrer dans les vestiaires du Stade Vélodrome de Marseille après une nouvelle défaite, synonyme de rétrogradation en Ligue 2. Un moment pénible pour les supporters présents et qui ne devait être que le début d'une longue descente envoyant l'équipe corse en National 3, soit la cinquième division. Fini, donc, le foot professionnel en Haute-Corse, finies les affiches contre le Paris-Saint Germain ou l'Olympique de Marseille, finis les stades pleins... Aujourd'hui avec deux tribunes ouvertes et 4000 spectateurs en moyenne, le stade de Furiani sonne plus creux. Alors que faire si l'on aime le beau football, les grosses confrontations et les stars pour occuper son week-end sportif? Peut-être aller encourager les deux clubs de la région bastiaise que sont l'USJ Furiani évoluant en deuxième division et le Bastia agglomération futsal qui porte les couleurs de la Corse dans l'élite de la discipline. Encore loin du football business, le futsal trace son sillon en France depuis le début des années 2000. Les règles sont aussi simples, une équipe est composée de 4 joueurs de champ et d'un gardien et les parties se jouent sur un terrain de handball.

Le futsal corse fait ses débuts sur la scène nationale par le biais de deux clubs, le Bastia futsal fondé en 2003 et le FC Furiani créé lui en 2006. Ces deux clubs participeront à la coupe nationale, seule compétition nationale officielle à l'époque. C'est en 2010 avec la fusion de ces deux équipes et la création de fait de Bastia agglomération futsal que la Corse va partir à la conquête du championnat de France créé en 2009.

Cela fait aujourd'hui trois saisons que Bastia agglomération futsal évolue en première division parmi les 13 meilleures équipes de l'Hexagone. «Le futsal prend de plus en plus dans la région. Aujourd'hui, nous avons un club senior dans l'élite du futsal et nous comptons pas loin de 120 licenciés répartis sur plusieurs catégories

allant des U11 jusqu'à l'équipe senior» explique Thomas Cipriani, président de Bastia Agglomération futsal. Si en ce qui concerne la professionnalisation de ce sport, la France est, pour l'instant, encore un peu à la traîne par rapport aux pays d'Amérique du Sud ou encore du Portugal et de l'Espagne, Bastia Agglomération tente d'offrir un niveau de jeu d'envergure et surtout de beaux spectacles à ses fans. Ainsi, après deux premières années consacrées à se pérenniser en première division, le club a fait le pari de se hisser encore plus haut, en recrutant de plus grands noms. Aujourd'hui, les bleus et noirs sont fiers de compter dans leurs rangs un champion du monde de la discipline en la personne de Camilo Gomez. Le joueur colombien démontre ainsi toute sa classe et son talent. «Le futsal reste encore un monde où l'argent ne domine pas tout et on arrive à rivaliser avec de grandes écuries françaises au niveau des transferts. Cette année, nous avons voulu marquer un tournant dans notre progression. Ainsi nous avons recruté Camillo Gomez mais aussi des joueurs d'expérience venant de premières divisions brésilienne et espagnole. Bastia agglomération, c'est un savoir-faire, ce sont des contacts noués au fil de nos rencontres nationales avec des agents, des clubs. Nous avons réussi à créer une structure sportive où les joueurs se sentent bien» confie le président.

Bastia agglomération en D1, l'USJ Furiani en D2, le futsal de haut niveau semble avoir élu son fief en Haute-Corse, mais peut-être pas pour longtemps... En effet, l'AC Ajaccio, qui compte déjà une équipe de football professionnelle en ligue 2, a créé sa section futsal, preuve de l'engouement de ce sport. Thomas Cipriani s'en réjouit: «C'est déjà très bien que deux clubs corses jouent les premiers rôles dans les championnats nationaux, mais il faut aussi que ce sport s'étende et que des équipes du sud grandissent avec nous.» Alors que le football classique voit les clubs insulaires éprouver de plus en plus de mal à faire face à la flambée des prix des joueurs et au coût du professionnalisme, le futsal pourrait bien lui voler sa place de sport populaire. ■ Pierre PASQUALINI



PRÉCARITÉ

LE SECOURS CATHOLIQUE TOUJOURS PLUS SOLLICITÉ

Le 9 novembre dernier, l'association a présenté son rapport annuel sur la pauvreté. En Corse, ce sont plus de 2000 personnes, dont nombre de jeunes et de personnes âgées, qui sont venues demander son aide en 2016.

Il avait été fondé par l'abbé Jean Rodhain en 1946 pour, pensait-il, répondre aux besoins ponctuels d'après-guerre. Un peu à la manière des Restos du Cœur de Coluche, force est de constater que bien des années plus tard le Secours Catholique est plus utile que jamais. Comme tous les 9 novembre depuis 35 ans, l'association a publié sa synthèse annuelle de l'état de la pauvreté en France. Un état des lieux qui permet de prendre le pouls de la situation en mettant en avant les statistiques relatives aux près de 1,5 million de personnes accueillies en 2016 à travers leurs ressources mensuelles, les types de ménages concernés, l'âge des personnes accueillies ou encore les besoins qu'elles ont exprimés.

En Corse, ce sont plus de 2000 personnes en situation de précarité qui ont été accueillies par l'association l'année passée. «Par rapport à l'année précédente, nos aides ont augmenté de 18% pour les familles ici en Corse. C'est énorme en un an», s'alarme Germaine Bourdais, déléguée régionale du Secours Catholique. «Sur ces 2000 situations, il y a une majorité de parents isolés avec enfant. C'est une réalité dans toute la France, mais ici elle est importante. Et puis il y a une augmentation de deux publics qui venaient moins d'habitude. Les jeunes tout d'abord, qui viennent de plus en plus nous rencontrer. Et puis les personnes âgées. C'est un public qui ne venait vraiment pas avant. On considère que les personnes âgées ont une retraite et que ça va bien, mais parfois on a des toutes petites retraites et on a du mal à vivre... et c'est compliqué parce qu'en plus on se sent seul et isolé», déplore-t-elle.

Une réalité alarmante face à laquelle, aux côtés du président du Secours Catholique de Corse, Michel Kemel, la déléguée régionale a entendu tirer une nouvelle fois la sonnette d'alarme en espérant trouver écho auprès des pouvoirs publics, à quelques semaines des élections territoriales. «Je crois que c'est important que les politiques soient conscients de la réalité de ce qui se vit dans leur territoire. Comme on est en proximité avec ces personnes, il nous semble important de porter leur parole», souligne-t-elle en reprenant: «Il faut vraiment interpeller sur le fait qu'il y a 9 millions de personnes pauvres et qu'une société ne peut pas avancer et se respecter si elle les laisse sur le côté».

Face à des situations parfois très difficiles, le Secours Catholique entend par ailleurs trouver de nouvelles méthodes d'accompagnement afin de faire redémarrer ses bénéficiaires du bon pied. «On a peut-être là un rôle très important et un peu plus nouveau, c'est de trouver comment rendre les gens acteurs de leur propre situation, car ils n'y croient plus, ils ont l'impression qu'ils ne sont plus capables et que l'aide ne peut venir que des autres», détaille Germaine Bourdais avant de conclure: C'est vrai qu'ils ont sûrement besoin à un moment donné que l'aide vienne des autres, mais elle ne pourra être efficace et pertinente que dans la mesure où eux seront engagés, seront dans une mobilisation et ça c'est une manière de faire qui est quelque chose qu'on souhaite développer ici en Corse». ■

Manon PERELLI



RECHERCHE

L'ARCHÉOLOGIE A DE BEAUX JOURS DEVANT ELLE EN CORSE

Photo Manon Perelli

Le Musée Fesch d'Ajaccio a récemment accueilli le colloque « 20 ans d'archéologie en Corse ». L'occasion de revenir sur les découvertes majeures de ces dernières années et de développer les pistes de recherche futures, pour en savoir toujours plus sur l'histoire de notre île.

Le Musée Fesch d'Ajaccio a voyagé à travers l'histoire de la Corse du 9 au 11 novembre derniers. Au milieu des toiles de sa grande galerie s'est en effet déroulé le colloque « 20 ans d'archéologie en Corse ». « Celui-ci avait pour but de rassembler la communauté des archéologues de l'île à travers des thématiques qui couvrent aussi bien le premier peuplement de la Corse que le néolithique, la protohistoire, l'Antiquité, le Moyen-Âge ou la période moderne », explique Franck Leandri, conservateur régional de l'archéologie à la Direction régionale des affaires culturelles [Drac].

Pour l'occasion, plus de 120 archéologues et chercheurs, venus de plusieurs pays et de différents horizons, étaient présents lors de ces trois jours. « Tout cela a foisonné d'idées et d'envies d'aller de l'avant pour une meilleure connaissance de l'histoire de la Corse », se réjouit Franck Leandri en soulignant que « ce colloque a également eu pour but de rassembler les archéologues et de faire en sorte qu'ils se rencontrent et échangent des informations quant à leurs méthodes d'investigation et quant à leurs principaux résultats ».

De son côté, le grand public a également été au rendez-vous pour assister aux différentes conférences qui ont fait la démonstration, si nécessaire, du dynamisme de l'archéologie sur l'île. « Cela a servi à montrer une belle image de l'archéologie de la Corse et à présenter les grands acquis de ces dernières années à travers différents jalons qui ont été posés grâce à des découvertes de sépultures, d'habitations, de lieux de culte depuis la Préhistoire jusqu'à pratiquement nos jours, puisque le colloque s'est achevé avec la présentation des résultats des fouilles menées sur le site du square Campinchi à Ajaccio », souligne le conservateur régional de l'archéologie.

Enfin, cet important rendez-vous du monde de l'archéologie a aussi servi à définir les pistes de recherches qui seront menées dans les prochaines années. Un vaste voyage à travers l'histoire de la Corse qui s'est clôturé avec des exposés autour l'archéologie sous-marine et de la géoarchéologie des paysages de l'île. ■ Manon PERELLI

LES TOURS GÉNOISES SOUS LA LOUPE DES ARCHÉOLOGUES

On pensait que tout avait été dit, tout avait été écrit sur le sujet. Les tours génoises étaient pourtant loin d'avoir livré tous leurs secrets. Pour mieux les appréhender, en 2016 la direction régionale des affaires culturelles a lancé une nouvelle étude sur le sujet. Lors du colloque, une longue conférence a été consacrée à la présentation des résultats de celle-ci. Emilie Tomas, archéologue médiéviste, a été chargée dans un premier temps de réaliser un recensement des tours insulaires. « Il s'agit d'un corpus de 91 tours. Ce travail a consisté à rassembler toutes les données conservées dans les services de l'Etat. Pour chaque tour, un inventaire et une description ont été faits, explique-t-elle. Aujourd'hui, on est très satisfaits car toutes les données sont enfin rassemblées dans une unique base de données. C'est un outil de gestion qui va permettre de ré-orienter les futures investigations ». Le recensement terminé, l'étude s'est ensuite tournée vers l'aspect architectural. « Nous avons tout d'abord travaillé sur l'état sanitaire qui visait à définir des priorités d'intervention, à savoir quelles étaient les tours en péril pour lesquelles il fallait intervenir dans un délai de 6 mois à 2 ans, les tours en mauvais état, les tours en état passable, ou celle en état stable », indique Romuald Casier, architecte du patrimoine. On a également accompagné l'étude d'une vérification de co-visibilité. Les textes anciens tout comme une croyance locale estiment que les tours sont co-visibles et donc communiquent entre elles de sorte à créer un réseau de communication. Il s'avère dans les faits que, la topographie de la Corse étant relativement accidentée, il n'est naturellement pas possible de rendre directement visibles les tours entre elles. Néanmoins, on a pu constater que l'ensemble des tours sont pourvues de conduits de cheminée et on sait que par colonne de fumée les tours pouvaient développer une co-visibilité indirecte ». Une étude riche et fournie qui permet d'en connaître un peu plus sur ces témoins emblématiques d'une partie de l'histoire de la Corse. ■ MP



Photo Marion Patris de Breuil

La sélection de la rédaction

Parabole du semeur

«Je travaille d'une certaine manière sur la souillure du passé, sur cette France melting pot qui a du mal à se ressouder, sur l'effet boomerang de cette période coloniale qui fait que le dialogue avec le présent est difficile.» Formé à l'École de la photographie Magenta de Lyon puis aux Beaux-Arts de Dijon, Jean-Baptiste Janisset développe un travail de sculpture qui entretient le même rapport au positif et au négatif que le travail photographique, autour des traditions et croyances des peuples qui ont participé à l'Histoire de France. Il expérimente l'immersion dans des territoires et des cultures qu'il ne connaît pas, s'employant à conserver des traces documentaires (photographies et vidéos) des rencontres et des expériences vécues et qui constitueront autant d'éléments de contexte pour ses projets. Il effectue également un travail de relevé d'empreintes, notamment sur des éléments statuaires, selon un procédé qui, sans détériorer l'élément d'origine, permet d'obtenir une sorte de négatif qui sera la matrice d'une sculpture totalement originale. En résidence de création à Ajaccio lors de l'été 2017, il s'est intéressé à la forte tradition chrétienne de la Corse et plus particulièrement au culte marial et à ses liens avec l'histoire de l'île. Jean-Baptiste Janisset a donc sillonné le territoire corse à la recherche de multiples représentations de la Vierge Marie, dont il a réalisé des empreintes, photographiant au passage les bouquets déposés en offrande, dans les églises et les cimetières. Il réalise par ailleurs une empreinte d'un buste de Paoli, établissant le lien entre le fait religieux et le fait politique, attesté à ses yeux par le choix et la persistance du *Dio vi salve, Regina* comme hymne de la Corse. S'y ajoutent un travail sur des paraboles mises au rebut, abîmées par le temps et les intempéries, qui deviennent les réceptacles des moulages, dans un dispositif de néons colorés et une bande-son, réalisée par Tim Karbon à partir de chants polyphoniques corses. ■

Jusqu'au 24 novembre. Espace Diamant, Ajaccio. ☎ 04 95 50 40 80 & espace-diamant.ajaccio.f



Guerriers du silence

Jean-Claude Paolini est batteur. S'il s'est produit au côté de diverses formations, expérimentant aussi bien la variété que le classique ou le jazz, il mène par ailleurs un travail personnel de création pour batterie solo qui l'a notamment conduit à collaborer avec chorégraphes et metteurs en scène. Masato Matsuura, lui, s'est formé au théâtre nô mais aussi au karaté et à l'art du sabre. Il a fondé à Paris l'école Sayu et le dojo des Deux Spirales et enseigne à divers artistes (musiciens, danseurs, comédiens) à améliorer leur pratique corporelle grâce à son travail sur l'essence du mouvement. De leur rencontre est né ce spectacle-performance conçu comme une confrontation entre deux artistes, héritiers de cultures très différentes; entre la rythmique et le geste, entre les baguettes et les sabres. Une confrontation qui, cela dit, n'exclut pas la complicité, la complémentarité: l'un puise son inspiration dans le mouvement tandis que l'autre trouve sa gestuelle par la musique. En prélude à ce spectacle, Jean-Claude Paolini donnera par ailleurs une conférence musicale sur la batterie, le 21 novembre à 18h, au Centre culturel Alb'Oru. ■

Le 23 novembre, 20h30. Théâtre municipal de Bastia. ☎ 04 95 34 98 00 & www.bastia.corsica



Entreprise zen

Un chef d'entreprise se trouve confronté à un sérieux problème. En effet, l'une de ses salariées, Isabelle, multiplie les initiatives aussi fantaisistes que désastreuses, ce qui justifieraient son licenciement. Mais comment licencier une employée qui, outre le fait d'être ravissante, se trouve également votre épouse bien-aimée?

Pour tenter de temporiser, l'époux-employeur offre donc à Madame un stage de formation «Qualité Zen». Le problème est que les stages ont une fin. À son retour dans l'entreprise, Isabelle s'avère plus nocive que jamais, bien déterminée à prendre en charge le bien-être des collaborateurs et à «sublimier» la notion de travail, en mettant en pratique – à sa manière toute personnelle, ça va de soi – les enseignements qu'elle a pu recevoir. Zen? C'est vite dit! Une comédie de Mylène Bodilis, mise en scène par Jean-Pierre Lanfranchi. ■

Le 24 novembre, 20h30. Centre culturel Charles Rocchi, Biguglia.

☎ 06 20 30 15 35 & www.espaceculturelbiguglia.com





Televisiò lucale corsa

Télévision locale corse



30

Balagne - Corté

Lundi 20 Novembre

9h00 Settimanale - 9h45 Jeunesse - 11h45 Le cercle des inconditionnels - 12h20 La Terre Vue du Sport - 12h25 Les Toqués du Sud - 12h30 Settimanale - 13h15 Autopsie d'une succession - 14h30 Una Parolla Tanti Discorsi - 16h05 Zikspotting - 17h10 Noob - 18h00 Henry Padovani - 19h00 UNSS cross country Calvi - 19h30 Nutiziale - 19h40 Tocc'à Voi - 20h10 Le cercle des inconditionnels - 20h25 Autopsie d'une succession - 21h15 Zikspotting - 22h30 Nutiziale - 22h40 Zikspotting - 23h05 Tocc'à Voi - 23h35 La Terre Vue du Sport - 0h00 Nutiziale

orange™

30

National

Mardi 21 Novembre

9h00 Nutiziale - 9h10 Jeunesse - 10h40 Associ - 11h10 Zikspotting - 11h25 Henry Padovani - 12h25 Les Toqués du Sud - 12h30 Nutiziale - 12h40 Tocc'à Voi - 13h10 Autoroute Express - 13h20 White Rabbits - 14h30 Foals - 16h40 Zikspotting - 17h05 White Rabbits - 17h55 Una Parolla Tanti Discorsi - 18h45 Tocc'à Voi - 19h15 Ci Ne Ma - 19h30 Nutiziale - 19h40 Les oiseaux d'Arabie, fragments d'une correspondance - 20h20 Kick Imperator - 20h50 White Rabbits - 22h30 Nutiziale - 22h40 Una Parolla Tanti Discorsi - 23h30 Autoroute Express - 0h00 Nutiziale

SFR

537

National



95

Bastia

Mercredi 22 Novembre

9h00 Nutiziale - 9h10 Jeunesse - 10h30 Moustapha Alassane, cinéaste du possible - 12h00 Délires Sur le Net - 12h25 Les Toqués du Sud - 12h30 Nutiziale - 12h40 Les oiseaux d'Arabie, fragments d'une correspondance - 13h20 Ci Ne Ma - 13h35 Zikspotting - 14h30 Maion et Wenn - 15h35 UNSS cross country Calvi - 17h05 Autopsie d'une succession - 19h30 Nutiziale - 19h40 Les Tomasi, l'héritage d'un regard - 20h30 The Jon Spencer Blues Explosion - 22h05 Associ - 22h30 Nutiziale - 22h40 Una Parolla Tanti Discorsi - 0h00 Nutiziale

Jeudi 23 Novembre

9h00 Nutiziale - 9h10 Jeunesse - 10h55 Tocc'à Voi - 11h25 Ci Ne Ma - 11h40 Délires Sur le Net - 12h05 Clips Musicaux - 12h25 Les Toqués du Sud - 12h30 Nutiziale - 12h40 Les Tomasi, l'héritage d'un regard - 14h30 The Jon Spencer Blues Explosion - 16h40 Noob - 17h00 Ci Ne Ma - 17h15 Associ - 17h45 Les oiseaux d'Arabie, fragments d'une correspondance - 18h25 White Rabbits - 19h15 Zikspotting - 19h30 Nutiziale - 19h40 Les astres errants - 20h40 Foals - 21h40 Henry Padovani - 22h30 Nutiziale - 22h40 Tocc'à Voi - 23h10 White Rabbits - 0h00 Nutiziale

Vendredi 24 Novembre

9h00 Nutiziale - 9h10 Jeunesse - 11h20 Les oiseaux d'Arabie, fragments d'une correspondance - 12h00 Délires Sur le Net - 12h25 Les Toqués du Sud - 12h30 Nutiziale - 12h40 UNSS cross country Calvi - 13h15 Henry Padovani - 14h30 Kick Imperator - 15h05 Le cercle des inconditionnels - 15h15 Les astres errants - 17h40 Zikspotting - 17h55 The Jon Spencer Blues Explosion - 18h40 Les Tomasi, l'héritage d'un regard - 19h30 Nutiziale - 19h40 Associ - 20h10 Maion et Wenn - 22h30 Nutiziale - 22h40 Autopsie d'une succession - 0h00 Nutiziale



Diffusion 24h/24 - 7j/7



Vente d'espaces publicitaires



Prestations de services



Contact@telepaese.tv



06.74.08.45.96



www.telepaese.corsica



**AGIR
PLUS**

**CHAUFFE-EAU
THERMODYNAMIQUE**

**VOS TRAVAUX
100% SUBVENTIONNÉS*!**

VÉRIFIEZ VOTRE ÉLIGIBILITÉ SUR corse-energia.fr



***Aide plafonnée sur la base du prix moyen constaté. Sous conditions de ressources.**

L'énergie est notre avenir, économisons-la ! L'energia hè un nostru avvene, tenimula à contu.